

LES « MÉTALLOS » EN CONGRÈS À LAUSANNE

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

N° 248 — Jeudi 29 octobre 1970

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt



CHRONIQUE HELVÉTIQUE

Finances fédérales: POURQUOI CHANGER?

Par 41 voix contre 9, le Comité central du Parti socialiste suisse prenait, samedi dernier, la décision de recommander aux citoyens de voter OUI le 15 novembre prochain. Une première question se pose: pourquoi veut-on changer le régime financier de la Confédération?

Sous la régime des finances actuellement en vigueur, la Confédération ne peut percevoir l'impôt pour la défense nationale et l'impôt sur le chiffre d'affaires que jusqu'en 1974 (article 41 ter de la Constitution fédérale). Etant donné que, à partir de 1975, la Confédération ne pourra pas renoncer au produit des impôts pour la défense nationale et sur le chiffre d'affaires, qui constituent quatre dixièmes de ses recettes fiscales, il faut créer de nouvelles sources de recettes, au plus tard pour le 1^{er} janvier 1975, ou alors prolonger la compétence de percevoir les impôts en question. L'arrêté fédéral adopté par les Chambres fédérales le 24 juin 1970, modifiant le régime des finances fédérales, n'entend pas seulement prolonger cette compétence, comme ce fut le cas jusqu'ici, mais l'accorder sans limitation de temps. L'arrêté

fédéral sera soumis au vote du peuple et des cantons le 15 novembre 1970.

Toutefois, au cas où l'arrêté fédéral serait accepté, les dispositions y relatives entreraient en vigueur déjà le 1^{er} janvier 1971, et non pas seulement après l'expiration du régime financier actuel, le 31 décembre 1974. Les raisons en sont les suivantes:

ÉLIMINER LA PROGRESSION A FROID

La progression à froid, à la suite de l'enrichissement, a atteint, pour l'impôt de défense nationale — mais non pas pour l'impôt sur le chiffre d'affaires dont le taux est fixe — un niveau qui aurait pour conséquence non seulement de grever d'une charge d'impôt excessive certaines catégories de contribuables, mais aussi de créer une disproportion entre les impôts directs et indirects. Une correction s'impose à bref délai.

PRATIQUER UNE POLITIQUE CONJONCTURELLE

Pour faire face, au cours des prochaines années, aux exigences d'une politique financière tenant compte de la croissance économique engendrée par la surchauffe conjoncturelle, et pour assurer l'équilibre du compte financier, il est nécessaire de créer, à partir de 1971, des recettes supplémentaires de l'ordre de 200 à 300 millions de francs par an.

ÉVITER LA PROLIFÉRATION DES CONSULTATIONS POPULAIRES

Si l'on se bornait à élaborer, pour 1971, les bases légales permettant de créer des recettes supplémentaires nécessaires de 200 à 300 millions de francs et d'éliminer la progression à froid, sans jeter en même temps les bases des nouvelles sources de recettes indispensables dès 1975, deux consultations populaires devraient avoir lieu dans un court laps de temps, ce qui serait certainement et à juste titre critiqué.

Dans ces circonstances, il s'imposait de soumettre au peuple et aux

cantons un seul projet de loi permettant d'atteindre simultanément tous les buts visés. Cela n'est toutefois possible que si — comme prévu — les prescriptions concernant les nouvelles sources de recettes entrent déjà en vigueur en 1971.

PRÉPARER L'AVENIR

L'acceptation du nouveau régime financier fédéral rendra possible la réalisation d'autres projets, non limités dans le temps, dont par exemple:

En matière de « préintégration », il s'agit de créer les bases pour pouvoir remplacer les droits de douane fiscaux actuels sur les carburants et les combustibles par un impôt spécial interne de consommation, en tant que cela deviendrait nécessaire pour des raisons de politique intégrationniste ou parce que l'on aurait découvert dans notre pays des gisements de pétrole ou de gaz naturel susceptibles d'exploitation.

Enfin, dans le domaine du renforcement de la péréquation financière directe de la Confédération en faveur des cantons financièrement faibles, en remplaçant par une commission de 10% la commission actuelle de 6% accordée aux cantons sur le produit net de l'impôt anticipé, et cela de façon transitoire jusqu'à ce qu'on ait élaboré dans notre Etat fédératif une conception d'ensemble de la péréquation financière verticale et horizontale, et de créer à cet effet une base constitutionnelle.

Le nouveau régime financier de la Confédération ouvrira incontestablement la voie à des lois d'exécution répondant mieux aux revendications fiscales socialistes, car la transformation complète des bases constitutionnelles (suppression des limites temporelles et matérielles) ouvrent des perspectives rigoureusement fermées jusqu'aujourd'hui.

Dans un prochain article, nous examinerons les principaux changements prévus par le nouveau régime.

Jean RIESEN,
secrétaire du PSS,
conseiller national.

Pénurie de personnel dans l'hôtellerie: Le point de vue du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral ne peut pas pour l'instant envisager d'assouplir les mesures prises le 23 juin en vue de bloquer l'admission des travailleurs saisonniers dans l'industrie hôtelière. Un tel assouplissement aurait pour conséquence de voir le contingent maximum dépassé. Toutefois, en réponse à une petite question d'un conseiller national sur ce sujet, il examinera si les prescriptions en vigueur peuvent être améliorées par des mesures d'organisation.

Le député des Grisons avait demandé si le gouvernement avait l'intention de tirer des conclusions de la situation hôtelière après les mesures du mois de juin. Il a fait part du recul de l'activité de ce secteur qu'il n'est plus possible d'éviter. Une série d'établissements n'ont tout simplement pu reprendre leur exploitation. Il a demandé s'il ne conviendrait pas, avant de prendre à nouveau des mesures de cet ordre, d'analyser plus attentivement la situation économique de l'hôtellerie.

Le Conseil fédéral a répondu que, selon une enquête menée en août par l'Ofiamt, la mesure était justifiée car le contingent maximum de 21 000 saisonniers prévu pour l'industrie hôtelière a été dépassé de 827 unités.

Le nombre de saisonniers dans ce secteur s'est accru de 2067 ou de 10,5% par rapport à l'année précédente. Cet accroissement touche des cantons touristiques comme les Grisons (plus 499) et le Valais (plus 396).

Cela s'est passé dans notre pays

Le Conseil fédéral sera représenté à l'investiture de M. Allende

Le Conseil fédéral a décidé de se faire représenter aux cérémonies qui se dérouleront à Santiago, le 3 novembre prochain à l'occasion de l'installation du nouveau président de la République du Chili, M. Salvador Allende. C'est ce qu'a annoncé un communiqué émanant du Département politique fédéral. A cet effet, le Conseil fédéral a désigné M. Roger Durr, ambassadeur de Suisse au Chili, en qualité d'ambassadeur en mission spéciale.

■ IL N'AIMAIT PAS LES VOITURES. — La police a arrêté un homme qui s'était attaqué à de nombreuses automobiles en stationnement à Renens, brisant ou tordant les essuie-glaces, les rétroviseurs extérieurs ou les antennes de radio. Près de 70 voitures ont ainsi été endommagées et les dégâts atteignent près de 10 000 fr.

■ EXPLOSION CHEZ SANDOZ AG. — Un employé de la fabrique de produits chimiques Sandoz AG, à Bâle, a été grièvement blessé, lorsqu'une cornue a explosé dans le laboratoire où il travaillait au traitement des détergents. La police et l'entreprise ont conjointement ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet accident.

Affaire de drogue à Fribourg?

Il semblerait que la ville de Fribourg soit actuellement le théâtre d'une affaire de drogue. Des jeunes gens suspects de s'adonner au trafic et à la consommation de stupéfiants auraient été arrêtés récemment dans un bar de la ville. La police aurait été mise au courant de cette affaire par les responsables d'une école où un élève aurait été pris d'une crise de délire au cours d'une leçon.

■ MORT D'UN HOMME DE LETTRES. — L'écrivain, journaliste et artiste Frédéric Cornaz vient de s'éteindre à Lausanne à l'âge de 87 ans.



Bienvenue...

Lausanne, du 28 au 31 octobre 1970, deviendra le rendez-vous des travailleurs sur métaux et de l'horlogerie de notre pays.

De tous les centres industriels de la Suisse, les délégués des sections vont se retrouver dans la capitale du Pays de Vaud.

Le Palais de Beaulieu, magnifique et fonctionnel, sera le siège de ces importantes assises triennales. Grâce à des installations techniques améliorées avec l'appui des autorités lausannoises, les débats pourront se dérouler d'une manière agréable.

Ceux-ci revêtiront une importance particulière non seulement pour LES 130 000 MEMBRES de la FOMH, mais aussi pour l'ensemble du monde syndical suisse qui tient à être informé sur les problèmes de l'heure.

En effet, pas moins de CENT PROPOSITIONS ont été formulées par les sections. Leurs délégués pourront ainsi exprimer leur point de vue.

Si quelques propositions se rapportent à des modifications de structures administratives, d'autres visent à améliorer la formation et l'éducation syndicales.

En dehors des améliorations matérielles revendiquées, les questions générales de politique syndicale ne sont pas négligées. Le développement des assurances sociales est placé au premier plan des préoccupations des sections.

Nos pages spéciales

Notre journal a aussi voulu s'associer à cet important événement syndical. Notre rédacteur en chef Willy Brandt s'est approché de trois militants fidèles et dévoués pour leur demander ce qu'ils pensent de leur syndicat. Vous pourrez également lire dans les pages spéciales contenues dans ce numéro les interviews de deux partenaires sociaux qui jugent la FOMH dans l'optique patronale.

A PROPOS...

Je regardais dimanche passé l'émission « Table ouverte », consacrée à l'objection de conscience (TV romande).

Et comme d'habitude, en entendant les arguments des adversaires de l'objection, des adversaires d'un statut — en l'occurrence le grand juge Lenoir et un avocat, M^e Leuba — je me disais: Ce qui me gêne, c'est que si nous étions en France ou en Allemagne ou aux USA, les arguments seraient les mêmes (devoir envers la patrie, défendre sa femme et ses enfants, etc.). Ce qui me gêne, c'est que si nous étions en URSS, ou dans n'importe quel autre pays, les arguments seraient encore les mêmes! Au nom du socialisme (qui ne mènera jamais de guerre d'agression!), au nom de la civilisation occidentale, au nom de la neutralité, qui fait que la Suisse est un pays essentiellement pacifique...

Mais, à un moment donné, un autre parallèle encore s'est fait dans mon esprit: le grand-juge Lenoir a parlé de l'inefficacité (selon lui!) de l'objection de conscience... Eh oui! Beaucoup seront d'accord avec lui sur ce point — et c'est bien ce qui m'inquiète! Beaucoup partagent son point de vue (en était-il conscient?): les extrémistes de tout bord, les membres du FLQ, les membres de la défunte « Gauche prolétarienne », et jusqu'aux Béliers. Eux aussi sont arrivés à la conclusion que la non-violence, ça ne sert à rien, c'est inefficace! Bien sûr, de cette constatation qu'ils croient faire, ils tirent d'autres conséquences, d'autres conclusions que le grand-juge Lenoir. Mais le point de départ est le même!

— Chaque condamnation d'un objecteur de conscience, et en particulier chaque condamnation trop lourde, assaisonnée d'un suris dont on sait parfaitement qu'il jouera contre l'accusé parce qu'il y aura récidive dans la mesure même où cet accusé est sincère — est un argument en faveur de la violence, un encouragement à la violence. Jeanlouis CORNUZ.

La Chaux-de-Fonds



COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter



wienerli

2 paires 200 g. 1.45

jambon restaurateur

100 g. 1.30

bananes Chiquita

le kilo 1.60

filets de plies

Gold Star 400 g. 2.60

vendredi:

véritable tourte au kirsch de Zoug 2.50

samedi:

tourte (en pâte à tresse) 1.50

COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter



Pavillon des Sports

du 30 octobre, à 17 h., au 1^{er} novembre 1970, à 22 h.
(ENTRÉE GRATUITE)



AUTORAMA 1971

La vedette de ce mini-salon de l'auto:
la toute nouvelle et merveilleuse

OPEL MANTA

GARAGE GUTTMANN S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

GARAGE DU RALLYE

LE LOCLE

Sous-agent: GARAGE R. GERSTER, SAINT-IMIER



Patinoire des Mélèzes

HC La Chaux-de-Fonds
Champion suisse

LANGNAU

CHAMPIONNAT SUISSE DE LNA
SAMEDI 31 OCTOBRE, À 20 H. 30

Prix des places habituels - LOCATION: buvette de la patinoire; Grisel tabacs, L.-Robert 12; Sandoz tabacs, Forges; Graf tabacs, Serre 79; Simone Favre, D.-JeanRichard 33, Le Locle.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IMIER

Restriction à la circulation

Par suite de la construction d'un nouveau pont sur la Suze au lieu dit « Sur le Pont », la partie sud de ce quartier ne sera plus accessible par la rue du Pont, pour les véhicules à moteur, pendant une durée d'environ deux mois.

La déviation de la circulation est réglée et signalée de la manière suivante: rue du Vallon - rue Châtillon - route des Pontins.

Les usagers de la route voudront bien se conformer à la signalisation mise en place.

SERVICES TECHNIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Il a déjà neigé. Le froid s'est installé.

Vous qui pouvez être reconnaissants de votre sort, pensez aux familles et aux isolés dans la gêne.

LE SECOURS SUISSE D'HIVER

vous remercie de faire acte de solidarité

● en versant un don au compte de chèques postaux 25-1984, La Chaux-de-Fonds;

● en réservant bon accueil, DÈS LA SEMAINE PROCHAINE aux vendeurs de l'insigne.

« Nous voulons aider, nous pouvons aider, nous devons aider. »



Ville du Locle

MUSÉE D'HORLOGERIE

Château des Monts

Dès le mois de novembre, le musée sera ouvert gratuitement au public tous les dimanches, de 14 à 17 h., selon le programme d'hiver.

La projection du film « D'Ors et d'Emaux » reste fixée au premier dimanche de chaque mois.

En outre, un certain nombre de pièces, de la collection Maurice Sandoz notamment, figureront jusqu'à mi-novembre à l'exposition « Montres du XVI^e au XIX^e siècle à l'Institut suisse de Rome ».

LE CONSEIL COMMUNAL

Abonnez-vous à notre journal

THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Mardi 3 novembre, à 20 h. 30

La Compagnie Jacques Vielle

présente

FRANÇOISE MAISTRE - PAUL VILLE - FRANÇOISE FLEURY - ANTOINETTE MOYA - ROGERS

GUERRE ET PAIX AU CAFÉ SNEFFLE

Pièce en 4 actes de Rémo Forlani

Créée par la Compagnie Georges Vitaly au Théâtre La Bruyère

Mise en scène: Yves Bureau
Décor: Rémo Forlani
Chanson: Antoine Duhamel

Location: Tabatière du Théâtre

C'est le moment de vous faire recevoir des Amis du Théâtre: renseignements, Tabatière du Théâtre



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel

Tél (038) 5 49 92

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

28 octobre 1970

Naissance

Pétermann Lucas - Pierre - Henri, fils de Serge-André, mécanicien, et de Monique-Nancy née Zanoni.

Promesse de mariage

Juvet Jean-Marie, dessinateur architecte, et Kneuss Marianne.

Décès

Lagger Ernest-Henri, employé CFF, né le 1^{er} novembre 1897, veuf d'Alice-Marie née Lauber (Commerce 101).

Jacot René-Maurice, horloger, né le 17 septembre 1930 (Charrière 87a).

Verdon Charles-Louis, commerçant, né le 22 février 1891, veuf de Juliette-Ida née Carlini (Numa-Droz 2a).

PROGRAMMES



D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

RADIO
Jeudi 29 octobre 1970
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Ange Pitou», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Bonjour les enfants. 18.00 Inf. 18.05 Ciné-débat. 18.30 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 Le défi. 20.30 «Ischa», opéra. 21.25 Concours lyrique. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 18.55 Bonsol les enfants. 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.14 On cause, on cause. 20.15 Légèrement votre. 20.30 Diversité de la langue française. 21.00 Théâtre pop. 22.00 Blues et gospel. 22.30 Démon et merveilles.
BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25, 16.05 Lecture. 16.30 Thé-concert. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Mus. champêtre. 20.45 Enchantement de l'opérette. 21.30 Magazine culturel. 22.15 Inf. 22.25 Jazz à Montreux. 23.30 Divertissement populaire.
Vendredi 30 octobre 1970
SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 Eve au rendez-vous. 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 11.05 Bon week-end 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui - On cause, on cause - Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet de route. 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.
Second programme de Sottens. — 10.00 Pages de Donizetti. 10.15 Radioscolaire. 10.30 Pages de Donizetti. 11.00 Université internationale. 11.15 Pages de Brahms. 11.20 Idées de demain. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Succès d'hier à la mode nouvelle. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.
TV ROMANDE
Jeudi 29 octobre 1970
 16.45 Jardin de romarin. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Téléjournal. 18.05 Dessins animés. 18.20 Vie et métier. 18.55 Les Poucetofs. 19.00 «Mon Fils», feuilleton. 19.35 Bonsoir. 20.30 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 «La Chatte sur les Rails», film. 22.00 Jazz à Montreux. 22.55 Téléjournal - Tableau du jour.
TV FRANÇAISE
Jeudi 29 octobre 1970
1re chaîne. — 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Kiri le clown. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Lumière violente», feuilleton. 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.30 «Aux Quatre Coins», théâtre. 22.15 Bonnes adresses du passé. 23.00 Télé nuit.
2e chaîne. — 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.35 Mauregard. 21.35 Vivre aujourd'hui. 22.35 Jeu à XIII. 23.20 A propos. 23.40 24 heures dernière.
Vendredi 30 octobre 1970
1re chaîne. — 10.30 M. Pempidou à Lyon. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 14.03 TV scolaire.
2e chaîne. — 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 «Janique Aimée», feuilleton.

L'ex-Canadien du H.-C. Neuchâtel est un inconnu

On se souvient qu'au cours de l'été dernier les dirigeants du H.-C. Neuchâtel avaient engagé un Canadien du nom de Mike Robert. Une grande publicité avait été faite autour de ce dernier (qui, rappelons-le aussi, était né à La Chaux-de-Fonds). Par la suite, un coup de théâtre eut lieu : Mike Robert quitta Neuchâtel pour retourner aux Etats-Unis et un mystère s'ensuivit.

Aujourd'hui, ce dernier est éclairci. Si l'on en croit la « Feuille d'avis de Neuchâtel », voici ce qu'il en est : « Une enquête faite au Canada auprès de la National Hockey League révèle qu'aucun joueur du nom de Mike Robert ou Roberts n'est inscrit dans son fichier comme professionnel ou amateur. La National Hockey League précise qu'aucun joueur de ce nom n'a évolué avec San Francisco Seals d'Oakland, seul club régulièrement accrédité. Il est encore précisé que vingt à vingt-cinq Américains sont au bénéfice d'une licence de professionnel et qu'une dizaine seulement jouent dans le championnat professionnel. Un jour, le fin fond de l'histoire sera-t-il connu ? »

Turler en tête

Après trois journées de championnat, le classement des meilleurs attaquants en ligue nationale A est le suivant :
8 points : Michel Turler (La Chaux-de-Fonds). — **7 points :** Bruno Wittwer (Langnau). — **6 points :** Hans Ludi (Viège) et Jacques Pousaz (La Chaux-de-Fonds). — **5 points :** André Joris (Genève-Servette), Gaston Pelletier (La Chaux-de-Fonds), Peter Lehmann (Langnau) et Simon Schenk (Langnau). — **4 points :** Claudio Darani (Ambri-Piotta), Bernard Giroud (Genève-Servette), Claude Henry (Genève-Servette), René Huguenin (La Chaux-de-Fonds), Urs Lott (Kloten), Heinz Luthi (Kloten), Ueli Luthi (Kloten), Josef Truffer (Viège) et Gabriel Weber (Kloten).

Vitres cassées aux Vernets

Il y avait près de 11 000 personnes mardi soir aux Vernets pour le match Genève-Servette-La Chaux-de-Fonds. Mais, dehors, près de mille personnes, qui n'ont pas pu entrer (il n'y avait plus de billets à vendre), se sont mises en colère. Elles tentèrent d'entrer de force et, à force de pousser, torpillèrent les montants métalliques de l'immense porte vitrée. Les vitres volèrent en éclats. C'est miracle qu'il n'y ait pas eu de blessés. Les douze gardes Securitas présents furent impuissants à maintenir l'ordre. Mais, une fois la trouée faite, les mécontents prirent peur à leur tour, étant donné les dégâts causés. Ils craignirent une intervention de la police et d'avoir à payer la casse. Ils s'enfuirent alors précipitamment.
 ● Coup de théâtre au C. P. Yverdon : Maurice Penseyres a donné sa démission. Celle-ci a fait l'effet d'une bombe. On savait que l'intégration entre les juniors et les joueurs chevronnés ne se faisait pas sans difficulté. On savait aussi que certains éléments affichaient une certaine mauvaise volonté. L'ambiance s'est ainsi détériorée et Penseyres, qui n'avait plus aucun plaisir à s'occuper de l'équipe, a préféré se retirer. C'est Curchod qui a pris momentanément l'équipe en main.
 ● Championnat suisse de ligue nationale B : Coire-Davos, 7-10.

L'équipe suisse (de Jones) contre le H.-C. La Chaux-de-Fonds

Mis à part un travail en profondeur où il va « dénicher » ici et là nos meilleurs juniors (espoirs de demain), le Canadien Jones a fait le tour des équipes pouvant fournir quelques éléments pour notre équipe nationale en vue des championnats du monde du groupe B. On connaît aussi les trois possibilités que les responsables de la Ligue suisse de hockey sur glace ont envisagées pour former cette équipe nationale, à savoir : une équipe suisse formée de joueurs de différents clubs, une équipe suisse formée de plusieurs joueurs du H.-C. La Chaux-de-Fonds et renforcée par plusieurs autres éléments, et enfin une équipe suisse formée en majeure partie de joueurs de La Chaux-de-Fonds.
 Pour cela, la semaine prochaine, la Patinoire des Mèlèzes sera le théâtre de deux camps d'entraînement ainsi que d'un match entre nos « probables ». Tout d'abord, les meilleurs juniors suisses sont convoqués à un camp national. Le dimanche matin 8 novembre, ils disputeront une rencontre aux Mèlèzes. Quant à l'équipe suisse, elle est convoquée pour un camp d'entraînement qui débutera jeudi 5 novembre pour se terminer samedi 7 par un match La Chaux-de-Fonds (sans Pelletier ni Norby) contre les « probables » de Jones. C'est en quelque sorte un match défi. On avait prévu un second match le lendemain à Genève. Mais André Girard, qui voulait former une équipe de Canadiens ou d'Américains évoluant en Suisse, n'y est pas parvenu. Le match de Genève a donc été supprimé. R. D.

CONVOICATIONS DU PARTI

ZURICH. — Assemblée ordinaire de la section romande, jeudi 29 octobre, à 20 h. 15, au Restaurant Sihlhof, Stauffacherquai 1, Zurich.
 A l'ordre du jour : appel et communications ; initiatives ; « Quand la Neige fut inventée », grand document sur le ski en Suisse (première en Suisse) ; « Le Cuirassier Potemkine », film ; discussions et divers.
CANTON DE GENEVE
Bureau du Comité directeur. — Lundi 2 novembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.
Assemblée générale d'automne — Section d'Onex. — Lundi 2 novembre, à 20 h. 30, au Café de la Ferme, route de Chancy 132, Onex.
Comité de la Coopérative de logements Lancy-Onex, mardi 3 novembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.
Commission d'urbanisme, mercredi 4 novembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.
Caucus du Grand Conseil. — Jeudi 5 novembre, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG.
Comité de la section rive gauche. — Jeudi 5 novembre, à 18 h. 30, au secrétariat du PSG.
CANTON DE VAUD
NYON. — Vendredi 30 octobre, à 20 h. 15, au Café de l'Hôtel-de-Ville de Rive, séance de fraction du Conseil communal. Invitation cordiale à tous les membres du parti.
CANTON DE NEUCHÂTEL
NEUCHÂTEL : Groupe féminin. — Séance mardi 3 novembre, à 20 h. 15, à l'Hôtel City.
 Dans le sentier de la justice est la vie, et dans le chemin qu'elle trace l'immortalité.

CANTON DE NEUCHÂTEL
LA CHAUX-DE-FONDS : Séminaire. — Un séminaire entre les conseillers généraux et le bureau de la section, consacré à la politique communale, aura lieu samedi 31 octobre aux Moyats. Il sera suivi d'une fondue. Tous les militants qui désiraient assister à ce séminaire sont également invités. Rendez-vous à 14 h. devant la gare. S'inscrire auprès de Ch. Augsburg, président.
JURA
COURROUX - COURCELON : Assemblée extraordinaire. — Jeudi 29 octobre, à 20 h. 15, au Restaurant Fédéral. Présence indispensable de tous les membres de commissions, sous peine de remplacement.
Congrès extraordinaire du PSJ
ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR
 Le PSJ rappelle à ses sections l'important congrès extraordinaire convoqué pour samedi 31 octobre, à 14 h. 15, à l'Hôtel de la Gare, à Moutier.
 Des éléments d'actualité nouveaux étant survenus depuis la fixation de ce congrès (votations fédérale et cantonale du 15 novembre), le PSJ estime indispensable de les inclure dans les tractanda de l'assemblée. Il sera donc proposé aux participants l'ordre du jour modifié suivant :
 1. Appel des sections et contrôle des mandats ; 2. Procès-verbaux ; 3. Rapport Stocker et Risch sur l'économie bernoise ; 4. Loi sur l'encouragement au développement de l'économie bernoise ; 5. Votations cantonale et fédérale du 15 novembre 1970, soit : a) nouvelles lois cantonales ; b) nouveau règlement des finances fédérales ; 6. Im-

Lulubelle



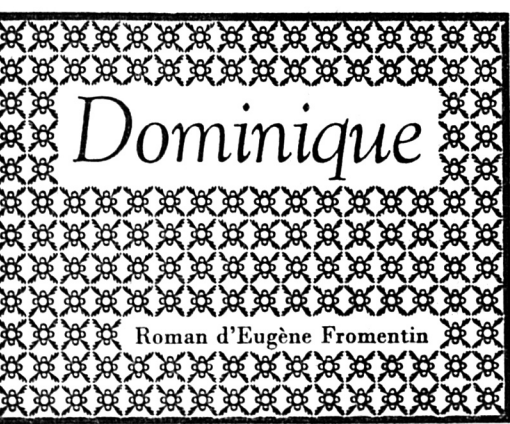
— Maintenant que j'ai enlevé le truc bleu et ouvert le bidule qui se trouve au-dessus du machin, regarde sur le carnet d'entretien ce qu'il faut faire ensuite ?

Les débuts d'Andersen au F.-C. Fribourg

On sait que, depuis quelques jours, les footballeurs fribourgeois ont un étranger : un international danois, Jan Andersen. Il vient de disputer son premier match sous les couleurs du F.-C. Fribourg, face à Central Fribourg. Ce dernier a été battu par 8-0. Andersen marqua deux fois et fut à l'origine de plusieurs autres buts. Un avertissement pour Vincent et les Chaux-de-Fonniers qui seront les prochains adversaires du F.-C. Fribourg en championnat. Ce sera là le premier match officiel d'Andersen en Suisse.
 ● L'Allemand Erich Maas (29 ans), qui était en pourparlers avec Young-Boys, a été transféré par Bayern Munich au F.-C. Nantes. L'épouse de Maas est Française.
 ● A Vevey, en match d'entraînement, l'équipe suisse juniors et Vevey ont fait match nul, 1-1.
 ● En match amical international joué au stade Lénine à Moscou devant 40 000 spectateurs, l'URSS a battu la Yougoslavie par 4-0.
 ● A Stockholm, la Suède a battu l'Eire par 1-0 en match comptant pour le championnat d'Europe (groupe 6). Il y a quinze jours, la Suède avait été tenue en échec à Dublin (1-1).
 ● Seizièmes de finale de la coupe des villes de foire : Spartak Trnava-Hertha Berlin, 3-1 ; l'équipe tchécoslovaque est qualifiée. — Vitoria Gui-

Cyclisme Procès en France

Un procès a été engagé devant le Tribunal civil de Paris par le routier Paul Guty, assisté de M^e Ducret, avocat à Villefranche-sur-Saône, et de M^e Nectoux, avoué, pour réclamer 210 000 fr. de dommages et intérêts à la Fédération française de cyclisme. Disqualifié pour dopage alors qu'il avait passé en tête, le 21 juin dernier à Rennes, la ligne d'arrivée du championnat de France sur route, Guty avait appris cette nouvelle trois jours après par un communiqué remis par la fédération à la presse. Il avait renoncé, le surlendemain, à prendre le départ du Tour de France et il lui avait été interdit par la suite de participer au championnat du monde. Le requérant soutient que des irrégularités graves ont été commises. Il mentionne particulièrement qu'il n'a pas été convoqué, comme le prévoit le règlement, afin d'être en mesure de faire pratiquer une contre-expertise dans les huit jours. L'affaire pourrait être plaidée dans quelques semaines.



62
 — Pourquoi donc êtes-vous venu, me dit-elle, me proposer des choses impossibles?... Vous me persécutez à plaisir. Allez, mon ami, allez-vous-en, je vous en prie. Je suis souffrante aujourd'hui, Je n'ai pas le premier mot d'un bon conseil à vous donner. Vous savez mieux que moi quelle chance vous offre un pareil parti. Celui que vous prendrez sera le seul raisonnable : l'estime que je vous porte et l'amitié que vous avez pour moi ne me permettent pas d'en douter.
 Je la quittai bouleversé, et je renonçai bientôt à des extrémités sans retour, qui nous eussent séparés pour toujours, quand ni l'un ni l'autre nous n'en avions la volonté. Seulement, je

réglai ma conduite en vue d'un détachement lent, continu, qui pouvait peut-être plus tard ramener entre nous des accords plus tièdes et tout pacifier sans trop de sacrifices. Je ne la menaçai plus de ce mot d'oubli, trop désespéré pour être sincère, et qui l'eût fait sourire de pitié, si elle avait eu elle-même un peu de bon sens le jour où je le lui proposais comme un moyen. Je continuai de vivre assez près d'elle pour lui prouver que j'adoptais un parti moins extrême, assez loin pour la laisser libre et ne plus lui imposer des complicités dont je rougissais.
 Que se passa-t-il alors dans l'esprit de Madeleine ? Je vous en fais juge. A peine affranchie de ce rôle extraordinaire de confidente et de sauveur, tout à coup elle se transforma. Son humeur, son maintien, l'inaltérable douceur de son regard, la parfaite égalité de ce caractère composé d'or maniable et d'acier, c'est-à-dire d'indulgence et de pure vertu ; cette nature résistante et sans dureté, patiente, unie, toujours dans l'équilibre d'un lac abrité, cette consolatrice ingénieuse, cette bouche inépuisable en mots exquis, tout cela changea. Je vis paraître alors un être nouveau, bizarre, incohérent, inexplicable et fuyant, agri, chagrin, blessant et ombrageux, comme si elle eût été entourée de pièges, aujourd'hui que je me dévouais sans réserve au soin d'aplanir sa vie et d'en écarter l'ombre d'un souci.
 Quelquefois je la trouvais en larmes. Elle les dévorait aussitôt, passait la main sur ses yeux avec un geste indicible d'indignation ou de dé-

gout, et les essayait, comme elle aurait fait d'une souillure. Elle rougissait sans cause et semblait prise au dépourvu dans la contemplation d'une idée mauvaise. Je la vis se rapprocher de sa sœur plus étroitement que jamais, sortir plus souvent au bras de son père, qui l'adorait, mais qui n'avait ni ses goûts ni tout à fait ses habitudes du monde. Un jour que j'allai chez elle, et mes visites étaient comptées :
 — Voulez-vous voir M. de Nièvres? me dit-elle. Il est dans son cabinet, je crois.
 Elle sonna, fit appeler M. de Nièvres, et le mit entre nous.
 Elle fut extrêmement gaie pendant cette visite, la première peut-être que je lui eusse faite en attitude de cérémonie. M. de Nièvres se montra plus souple, sans se départir d'une certaine réserve, qui devenait de plus en plus évidente en devenant, je crois, plus systématique. Elle soutint presque à elle seule le poids d'une conversation qui menaçait à chaque instant de tomber et de nous laisser béants. Grâce à ce tour de force d'adresse et de volonté, la comédie qui se jouait entre nous arriva jusqu'à la fin sans se démentir, et rien ne parut qui la rendit trop choquante. Elle récapitula devant moi l'emploi des soirées qui devaient l'occuper pendant la semaine, et sans moi bien entendu.
 — M'accompagnez-vous ce soir? dit-elle à son mari.
 — Vous me priez de faire une chose que je ne vous ai jamais refusée, je crois, répondit M. de Nièvres assez froidement.
 Elle me suivit jusqu'à la porte de son boudoir,

appuyée au bras de son mari, droite, assurée sur ce ferme soutien. Je la saluai en répondant par un unisson parfait au ton cordial et froid de son adieu.
 « Pauvre et chère femme ! me disais-je en m'en allant. Chère conscience où j'ai fait entrer des terreurs ! »
 Et, par un de ces retours qui déshonorent en un moment les meilleurs êtres, je pensai à ces statues accoudées sur un étau qui les met d'aplomb et qui tomberaient sans ce point d'appui.
 XIV
 C'est à cette époque que j'appris d'Augusti. l'accomplissement d'un projet que cet honnête cœur nourrissait et poursuivait depuis longtemps ; vous vous souvenez peut-être qu'il me l'avait donné à entendre.
 Je continuais de voir Augustin, non pas à mes moments perdus ; je le cherchais au contraire, et le trouvais à mes ordres chaque fois, et c'était souvent, que je me sentais un plus grand besoin de me retremper dans des eaux plus saines. Il n'avait point à me donner des conseils meilleurs, ni des consolations plus efficaces. Je ne lui parlais jamais de moi, quoique mon égoïste chagrin transpirât dans toutes mes paroles, mais sa vie même était un exemple plus fortifiant que beaucoup de leçons. (A suivre.)



COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter

pommes à encaver

prix par carton de 15 kilos

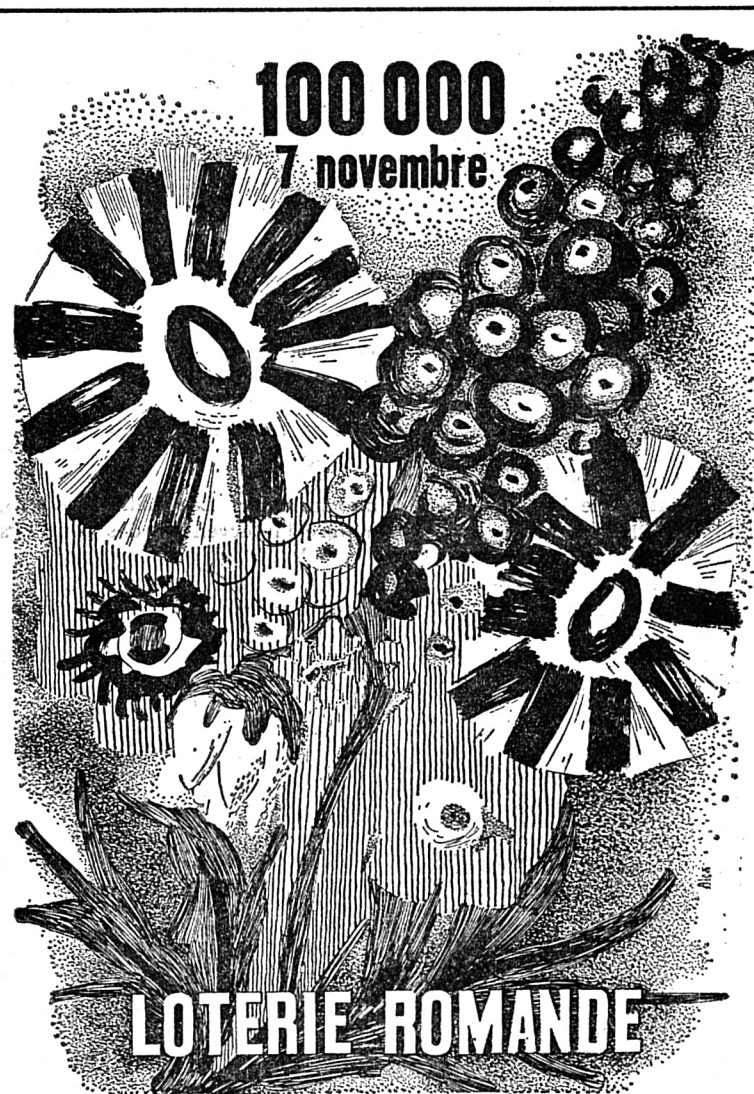


GOLDEN I
CANADA I
BOSCOP I
JONATHAN I

18.— net
13.— net
14.50 net
18.50 net

Action valable jusqu'au 7 novembre 1970

COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter COMparer - OJOter



1005 LAUSANNE, R.-Marterey 15
Ch. post. 10 - 7500

2001 NEUCHÂTEL, faubourg du Lac 2
Ch. post. 20 - 2002



DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
Le Service des ponts et chaussées

offre à repourvoir un poste de

CANTONNIER

pour le secteur Bôle—Areuse—Columbia.

Entrée en fonction: dès que possible ou à convenir.

La préférence sera donnée à un candidat habitant déjà dans la région du secteur susmentionné.

Adresser les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des certificats, au Service des ponts et chaussées, case postale 1162, 2001 Neuchâtel 1, jusqu'au 6 novembre 1970.

Planter maintenant:

Pensées

« géants mondiaux », mélange superbe, 50 pièces, 4 fr. 50.

Pâquerettes doubles géantes et énormes, en couleurs et mélangées 50 pièces Fr. 4.50

Giroflée jaune 50 pièces Fr. 4.50

Plants d'oignons de jardin, 1re qualité, pleins, résistant au froid, mélange superbe 10 pièces Fr. 2.50

Jardinage d'expédition Muller, 9501 Wuppenau (TG).

Méroz «pierres» s.a.

MANUFACTURE DE PIERRES D'HORLOGERIE
Avenue Léopold-Robert 105
2301 LA CHAUX-DE-FONDS II

ENGAGERAIT POUR SES ATELIERS DU LOCLE
Rue du Midi 29 - 2400 LE LOCLE

personnel féminin

de nationalité suisse, frontaliers ou étrangers, pour différents travaux propres et soignés.

Les personnes n'ayant jamais travaillé dans la partie seront mises au courant.

Prière de prendre rendez-vous par téléphone (039) 3 23 23.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Samedi dernier, la direction de la manufacture d'horlogerie Tissot conviait les familles, les amis et connaissances du personnel à visiter les deux fabriques Tissot sur le plateau de Beau-Site.

Le but de la journée de la porte ouverte était, avant tout, de montrer aux visiteurs le cadre dans lequel travaillent les ouvriers et les employés de l'entreprise. Cette initiative a été très bien accueillie puisque ce ne sont pas moins de trois mille personnes qui ont répondu à l'invitation. Elles ont pu se rendre compte sur place du travail effectué par les quelque mille collaborateurs de Tissot.

Pour les non-initiés, cette visite présentait un grand intérêt du point de vue technique, puisque toute l'entreprise était en activité. Tissot étant l'une des principales manufactures d'horlogerie de Suisse, ils avaient la possibilité de suivre la fabrication d'une montre dans toutes ses parties, de la barre de laiton au produit terminé, prêt à la vente.

La visite se poursuivait à l'usine 2, située derrière l'usine principale. Là,

LE LOCLE: UNE USINE TOUTES PORTES OUVERTES

changement de décor, puisque l'on n'y fabrique pas de montres, mais des produits de diversification relevant principalement du domaine de la micro-injection des matières synthétiques. Ces produits sont, d'une part, destinés à l'industrie horlogère, puis surtout aux industries de pointe exigeant une miniaturisation très poussée.

Parmi les invités, on notait la présence de René Felber, président de la ville, de M. R. Torchat, président de l'Amicale des ouvriers frontaliers, ainsi que d'autres représentants des autorités locales et régionales.

Il vaut la peine de relever que, pour la première fois en notre ville, une manufacture d'horlogerie, la fabrique Tissot dont la fondation remonte à 1853, a ouvert toutes grandes ses portes aux parents et aux amis de ses collaborateurs et n'a pas hésité à livrer, pour un jour, ses différents départements.

Pour beaucoup de visiteurs, ce fut une bonne occasion de voir fonctionner quelques éléments d'automatisme. Certes, on peut diverger d'opinion sur la manière d'utiliser les possibi-

lités techniques de l'automatisme. Et il est bon de penser avant tout à la sauvegarde de tout ce qui est profondément humain dans l'organisation industrielle. Aussi, lorsque le progrès technique peut contribuer à diminuer un surcroît de peine ou de monotonie, il est intéressant de suivre son évolution.

D'autre part, au cours de la visite, nous avons été agréablement surpris de constater la beauté du panorama montagnard qui s'offre à travers les larges fenêtres de l'usine 1.

Dans une brève conférence de presse, des administrateurs de la maison Tissot et des représentants de la SSIH exposèrent quelques-uns des problèmes qui se posent à l'industrie suisse pour l'exportation, ou, éventuellement, pour l'implantation de succursales dans certains pays. Qualité de la main-d'œuvre, rentabilité et harmonie commerciale sont des facteurs prépondérants.

Durant cette mémorable journée, les enfants n'ont pas été oubliés; ils ont participé à un lâcher de ballons qui leur permettait de gagner cinq montres Tissot. J. B.

ARNOLD WÄLTI

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64
Epargne 20 LA CHAUX-DE-FONDS Jour et nuit
Cercueils ■ Formalités ■ Transports
Prix modérés

Piano LIVRES

A vendre de toute confiance, très bas prix, beau piano brun, accordé et remis à neuf par spécialiste. Vente au comptant. Tél. (039) 2 75 68.

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente échange - Librairie, place du Marché, tél. 23372.

FEU 18

Devenez un lecteur de notre quotidien

Le Peuple La Sentinelle

en vous y abonnant dès maintenant

ABONNEMENTS

1 mois Fr. 4.50; 3 mois Fr. 13.—
6 mois Fr. 25.—; 12 mois Fr. 50.—

La Chaux-de-Fonds
Parc 103

Lausanne
Saint-Pierre 1

Genève
Argand 4

Neuchâtel: Encore un procès d'objecteur, mais qui devrait faire date

Une honte pour le droit helvétique

Était-ce l'état de siège ? Hier, les abords du Château de Neuchâtel regorgeaient de farouches gendarmes; un barrage fermait la ruelle d'accès, tandis que la porte cochère était protégée par ses deux lourds vantaux, sévèrement gardés par d'autres gendarmes et des huissiers. C'est que le Tribunal militaire de division 10a siégeait en ces lieux pour juger l'objecteur de conscience Pierre-Philippe Oriet, étudiant en lettres à Genève mais enfant de Moutier. Les journalistes eurent toutes les peines du monde à accéder à la salle d'audience, mais des dizaines de personnes, amis du prévenu, sympathisants de sa cause, les estimaient privilégiés; toutes ces personnes, elles, n'avaient pu accéder à la salle, remplie comme un œuf bien avant les 14 h. fixées pour le début de l'audience.

● L'immuable rite

Vaut-il la peine, dans ce journal, de relater une fois de plus le déroulement d'un tel procès, alors que si souvent nous avons eu l'occasion de traiter du problème de fond de l'objection de conscience, alors que tout récemment encore nous avons publié la plaidoirie que l'écrivain Gaston Cherpillod a prononcée dans un cas semblable, et qui montrait élogieusement l'iniquité choquante de la procédure actuelle ? Nous ne le pensons pas, car le « spectacle » auquel nous avons assisté hier — il faudrait presque dire « que nous avons subi » — était cruellement semblable à tous les autres, en ses aspects fondamentaux. Loin de nous l'idée de mésestimer l'importance, la gravité, de cette immuable parodie de justice. Ce que nous ne voulons plus, c'est nous prêter au rite par un classique compte rendu de tels « débats ». Bien plutôt il faut, inlassablement, en dénoncer l'absurdité, nous dirons même l'indécence.

● Les maîtres

Ce fut donc un dialogue de sourds. D'un côté, P.-Ph. Oriet, un jeune étudiant, qui, à l'instar de tant d'autres jeunes, est depuis longtemps préoccupé par les flagrantes contradictions de ce monde et par les moyens d'y remédier. Objecteur politique, il a refusé son école de recrue sanitaire, parce qu'il ne pouvait se résoudre à entrer dans une organisation qui contribue à perpétuer un système, un mode de pensées, engendrant fatalement les guerres; parce qu'il veut s'engager tout entier au service de la paix, d'un ordre social plus juste; parce qu'il entend montrer concrètement à ses concitoyens que ce n'est qu'en se débarrassant de certaines idées reçues (telles

que le « Qui veut la paix prépare la guerre ») que l'on peut espérer parvenir à cette meilleure harmonie mondiale; parce qu'il a compris que seule une modification profonde de nos structures sociales et économiques réduira les tensions génératrices de conflits. De l'autre côté, des militaires, qui répondent à ce jeune homme « tradition » lorsqu'il leur dit « progrès », « Suisse » lorsqu'il leur dit « humanité », « 1940 » lorsqu'il dit « 1970 ». Des militaires qui, au terme d'une pseudo-discussion stérile dans laquelle ils ont fait l'éclatante démonstration d'une incapacité mentale à s'adapter au monde d'aujourd'hui et de demain, ont estimé qu'Oriet, somme toute, n'était pas en proie à un grave conflit de conscience, pour la bonne raison qu'il n'avait pas hésité entre le devoir légal, civique, et ses convictions propres, et l'a condamné à six mois de prison, l'excluant toutefois de l'armée « dans l'intérêt de celle-ci ». Auparavant, l'auditeur, M. Magnenet, major, avait fait montre de beaucoup de morgue, insatisfait de ce que l'accusé ne s'humiliât même pas et le dépeignant comme un égoïste et un orgueilleux. Ces militaires, tant l'auditeur que le président, M. J. Gonvers, lieutenant-colonel, ne résistèrent pas, en outre, au plaisir de se venger par l'ironie de ce qu'un M. Reverdin ait osé cautionner un objecteur: ils rappelèrent avec un plaisir évident au conseiller national qu'ici ils étaient les maîtres, et qu'il pouvait garder ses discours pour les parlements suisse et européens...

● Le poids d'une caution

Cela les gênait, les militaires, qu'un personnage aussi connu, aussi représentatif de l'officialité helvétique traditionnelle, vienne faire la preuve que le droit à l'objection de conscience s'imposait de plus en plus jusque dans les milieux les moins suspects de subversion ! Tel fut d'ailleurs le seul aspect positif de ce procès: même s'il s'est entouré de mille précautions oratoires, allant jusqu'à déclarer qu'à ses yeux l'objection de conscience « ne se justifie pas en Suisse », M. Reverdin n'en a pas moins fermement proclamé que la loi devait être modifiée, qu'il souhaitait voir acceptée l'initiative pour un service civil, que les objecteurs étaient des éléments importants de la société. Il s'exprimait en tant que professeur de grec connaissant bien son étudiant Oriet, mais aussi en tant qu'« eurocrate », citant notamment la résolution du Conseil de l'Europe en faveur du droit à l'objection. Incontestablement, M. Reverdin a mis le poids de sa caution morale dans la cause d'un service civil; il a ridiculisé le tribunal militaire en comparant l'audience à celle, décrite dans une œuvre ancienne, qui mettait un martyr chrétien aux prises avec un tribunal engoncé dans les idées reçues. Trop discrètement certes, à la façon d'un homme qui a, comme il le dit lui-même « longtemps défendu le concept que vous [tribunaux militaires] défendez encore », M. Reverdin n'en a pas moins condamné hier une certaine parodie de justice.

● Insulte aux règles élémentaires

Une parodie oui, car tel est le second élément frappant de l'audience d'hier, élément qui entache de honte tout le droit helvétique. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, il faut s'empressez de le relever, d'une caractéristique propre à cette audience de ce tribunal, mais bien d'un grave problème général: celui de l'insulte à une règle élémentaire de justice que constitue la comparution des objecteurs de conscience devant un tribunal militaire.

Hier davantage peut-être qu'en d'autres cas, ce problème était flagrant: d'un bout à l'autre du procès,

le tribunal apparaissait comme partie autant que comme juge. Tout au long de l'interrogatoire du prévenu, le juge Gonvers se comporta en adversaire idéologique de P.-Ph. Oriet — ce qu'il est, naturellement, mais alors que devient la nécessaire impartialité du tribunal, que devient la fameuse règle du jeu d'une justice démocratique où le procureur (l'auditeur, ici) représente la société (ici l'armée), mais où le tribunal est censé juger sereinement ?

Dans tous les procès d'objecteurs, cette anomalie choquante continue: ce n'est pas l'Etat qui juge un citoyen opposé à l'une de ses institutions, c'est l'institution elle-même qui prétend juger son propre adversaire. Comment les juristes de ce pays peuvent-ils continuer d'accepter pareille situation ? Comment peuvent-ils continuer à admettre à l'encontre d'un objecteur ce qu'on trouverait révoltant à l'égard de n'importe quel délinquant de droit commun ? Car je ne vois pas la différence entre un citoyen jugé par l'armée parce qu'il s'oppose à cette armée et un citoyen qui serait jugé, je ne sais, par la Banque Nationale parce qu'il aurait fabriqué de la fausse monnaie.

Nous nageons, dans ce cas, en plein arbitraire, nous nous rendons complices du maintien de l'un des signes extérieurs les plus évidents des régimes non démocratiques: les tribunaux d'exception. « J'ai une autre idée que vous », « Vous ne m'avez pas convaincu », « Vous pensez faux », voilà ce que le juge militaire dit, à peine implicitement, à travers chaque question posée dans un interrogatoire qui ressemble bien davantage à un affrontement politique. Et c'est un « tribunal » pareillement pétri de parti pris qui non seulement prétend « juger » les agissements objectifs d'un individu, mais encore s'arroge le droit de décider de son degré de sincérité idéologique, de la force de ses convictions, de l'intensité de son « conflit de conscience » ! C'est aberrant, et quand le président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, lui-même, s'écrie devant le tribunal que ce procès doit être l'un des derniers, ne serait-ce que dans l'intérêt de l'armée, mais se voit répliquer avec dédain: « Nos lois ne sont pas désuètes puisque la dernière modification date de 1967, et puis nous ne sommes pas ici pour faire du droit désirable » — alors on se demande ce qu'il est advenu de notre démocratie modèle, qui se veut préceptrice de l'Europe et du monde...

Michel-H. Krebs.

Réponse cavalière des Béliers au juge Cavin

« Votre lettre du 14 octobre nous est bien parvenue. Nous l'avons précieusement classée dans nos archives en attendant qu'elle passe à la postérité. Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus jurassiennes. » Suivent 21 signatures. Il s'agit du texte intégral de la lettre adressée par les prévenus Béliers au juge Cavin.

Après la plainte déposée par les avocats des Béliers devant l'Assemblée fédérale et repoussée par celle-ci, ces avocats, en accord avec leurs clients, avaient déposé leurs mandats, ce qui avait empêché l'ouverture du procès des Béliers le 19 octobre, procès reporté à une date ultérieure.

Le 14 octobre, le juge Cavin, président de la Cour pénale fédérale, invitait les prévenus à désigner de nouveaux avocats jusqu'au 30 octobre. La réponse des Béliers à cette lettre est datée du 28 octobre. Il semble donc bien que la Cour pénale fédérale va maintenant désigner des défenseurs d'office qui pourraient être les mandataires précédemment choisis.

MINI-GAZETTE

LA CHAUX-DE-FONDS

● Hier, aux environs de 7 heures, les premiers secours sont intervenus à la rue Numa-Droz 59, dans une chambre du rez-de-chaussée, où un lit avait pris feu.

● Sous la présidence de M. D. Blaser, le tribunal de police a condamné: C. I., de Genève, à dix jours d'arrêts, avec sursis d'un an, 100 fr. d'amende et 60 fr. de frais, pour infraction à la LCR; C.-A. B., à 100 fr. d'amende et à 30 fr. de frais, pour injures et infraction à la LCR.

BIENNE

● La 70^e assemblée des délégués de la caisse de maladie Helvétia s'est tenue samedi et dimanche à Bienne, sous la direction du président central, le Dr O. Huber. 500 délégués et hôtes étaient présents à ces journées.

Dans son rapport annuel, le Dr Naef parla de l'augmentation impressionnante du chiffre d'affaires de l'assurance sociale. L'effectif des membres de l'Helvétia dépassera prochainement le million. Elle devient ainsi l'organisation facultative la plus importante du pays.

Le résultat financier de l'an passé peut être considéré comme satisfaisant. Avec 288,8 millions de francs aux recettes et 286,7 millions aux dépenses, le compte annuel boucle avec un bénéfice de 2,1 millions.

Quelques modifications importantes des statuts ont été approuvées et apportent des améliorations. En particulier, l'assurance familiale a été développée et offre aux familles nombreuses un allègement des charges. Pour les maladies de longue durée, une nouvelle réglementation a été mise sur pied. Enfin, l'assurance de vacances et de voyages, introduite provisoirement, a été adoptée de façon définitive.

PAYS NEUCHÂTELOIS

● L'Association de la presse neuchâteloise (APN) a tenu son assemblée générale ordinaire d'automne mercredi matin, aux Geneveys-sur-Coffrane, sous la présidence de M. Gilbert Magnenet.

Elle a admis comme membres actifs M^{lle} Michèle Studer et M. Jacques Lombard (l'« Impartial »), ainsi que M. Albert Perrenoud (FCTA-« Solidarité »). Elle a, en ou-

tre, nommé deux membres d'honneur: MM. Georges Perrin, rédacteur parlementaire à Berne, et Francis Gaudard, journaliste libre à Neuchâtel.

Enfin, elle a renouvelé son comité pour deux ans dans la formation suivante: MM. Gil Baillod, président, François Pahud, vice-président, Michel-H. Krebs, secrétaire, Jean Mory, caissier, et Francis Gaudard, assesseur.

CORTAILLOD

● Au cours d'une opération de remplissage d'une citerne à mazout, à la Fabrique de Câbles de Cortaillo, 2200 litres de mazout se sont répandus dans le sol accidentellement. Des mesures ont été immédiatement prises par le service spécial de lutte contre les hydrocarbures pour éviter toute pollution. La terre imbibée a été transportée dans une carrière de Cornaux, où elle sera brûlée. En outre, un puits a été creusé pour éviter tout risque de pollution de l'eau.

SAINT-IMIER

● Trois Imériens ont été nommés membres de la Commission de surveillance du Bureau officiel de contrôle de la marche des chronomètres de Saint-Imier. Il s'agit de Jacques Vollaert, horloger rhabilleur, de MM. E. Girard, directeur, et P.-A. Maire, physicien.

● Deux nouveaux maîtres sont entrés en fonctions au Technicum cantonal de Saint-Imier: MM. Y. Joliat, licencié HEC pour les branches du culture générale, et P.-A. Bassin, ingénieur ETS en micro-mécanique, pour les branches techniques horlogères et microtechnique.

VILLERET

● Pour une cause que les enquêteurs s'efforcent d'établir, mercredi, peu avant midi, le feu s'est déclaré à Villeret dans une maison de construction ancienne. Il s'est propagé avec rapidité à un immeuble mitoyen. Les deux maisons, malgré l'intervention des pompiers de la localité et des premiers secours de Saint-Imier, sont partiellement détruites et ont souffert de l'eau. Les dégâts sont estimés à quelque 200 000 fr. Six familles sont sans abri et les autorités s'occupent de les héberger. Une troisième maison a échappé de justesse aux flammes.

Couvet: trois démarches socialistes occupent le Conseil général

Siégeant vendredi dernier sous la présidence de Jean-Louis Baillods (soc.), le Conseil général de Couvet a liquidé en deux heures les onze points de son ordre du jour.

En ouvrant la séance, J.-L. Baillods adressa un hommage reconnaissant à la mémoire de M. André Petitpierre, récemment décédé. M. Petitpierre fit longtemps partie des autorités communales. Il adressa également ses vifs remerciements à M. Numa Rumley qui a démissionné après 24 ans d'activité de ses fonctions de membre de la Commission des naturalisations. Le législatif nomma alors son remplaçant en la personne de M. F. Perrin-Jaquet.

À la lecture du procès-verbal, J. Borel intervint au sujet d'une déclaration faite lors de la séance du 3 juillet écoulé par un conseiller communal et jugée inacceptable par le groupe socialiste. E. Marlétaz (soc.) demanda également l'adjonction de deux points à l'ordre du jour.

Le Conseil général, après avoir accepté à l'unanimité la naturalisation de M. Giacomo Cavina, a voté, également à l'unanimité, plusieurs crédits: 32 450 fr. pour la réfection de la rue Louis-Pernod, 65 000 fr. pour la réfection du réseau électrique au quartier du Nesseret et 28 578 fr. pour l'achat d'une seconde jeep avec remorque et chasse-neige, à l'intention des TP.

Trois démarches socialistes ont occupé également le Conseil général: le rapport de l'exécutif sur le vote intervenu à la suite de l'initiative socialiste contre la hausse des tarifs de l'électricité a été accepté à l'unanimité (ces tarifs restent donc inchangés); il en a été de même d'un second rapport, concernant l'initiative socialiste en faveur de places de jeu et de sport, qui a recueilli 350 signatures (le Conseil communal dit s'ef-

forcer de trouver une solution rapide), tandis que J. Borel et E. Marlétaz intervenaient pour une mise au point; enfin, aux divers, le Conseil général a pris connaissance d'une pétition relative à l'éboulement survenu en 1965 rue de la Gare à Couvet, adressée au Grand Conseil par A. Dupont (soc.) et E. Hasler et appuyée par 231 signatures. Affaire très compliquée et dans laquelle pas moins de huit instances sont intéressées ou impliquées.

Le Conseil général fut informé, par le Conseil communal, de l'intention de celui-ci d'acquérir un domaine qui sera prochainement vendu aux enchères.

Enfin, A. Dupont demanda au Conseil communal de remettre en état le chemin conduisant aux Plânes, et faire procéder au remplacement des bancs. M. Emery assura que le nécessaire sera fait.

Notons encore que le législatif covasson a accepté sans opposition une série de transactions immobilières.

CARNET DU JOUR

LA CHAUX-DE-FONDS

Cinéma: CORSO, 20.30, « Air Port » — EDEN, 20.30, « Tristana » — RITZ, 20.30, « Ingrid, les Mystères de la Vie » — PLAZA, 20.30, « Des Fraises et du Sang » — SCALA, 20.30, « Un nommé Cable Hogue ».

Divers: ANCIEN-STAND, vente des paroisses réformées, Eglise allemande et Missions — GALERIE ADC, exposition « L'homme et le temps », maquettes et plans du futur musée de l'horlogerie.

Pharmacie d'office: Pharmacie des Forges, Ch.-Naine 2a (dès 21.00, tél. 11).

LE LOCLE

Pharmacie d'office: Moderne, D.-JeanRichard 77 (dès 21.00, tél. 17).

NEUCHÂTEL

Cinéma: APOLLO, 15.00, 20.30, « Le Pistonné » — ARCADES, 15.00, 20.30, « Les Choses de la Vie » — BIO, 18.40, « Love »; 20.45, « L'Invitée » — PALACE, 15.00, 20.30, « Les Gros Malins » — REX, 15.00, 20.30, « L'Homme au Pinceau d'Or » — STUDIO, 15.00, 20.30, « Le Cœur aux lèvres ».

Pharmacie d'office: Coopérative, Grand-Rue 6 (dès 23.00, tél. 5 10 17).

La Chaux-de-Fonds:

La vente paroissiale de l'Eglise réformée s'ouvre aujourd'hui

La grande salle de l'Ancien-Stand, décorée de feuilles aux teintes automnales, a pris son air de fête. C'est bien, avouons-le, une vente destinée à permettre à l'église de boucler son budget et d'aider les missions, mais c'est aussi un lieu de rencontres où se retrouvent les membres des différentes paroisses, y compris l'Eglise allemande. Le pasteur Luginbuhl, cheville ouvrière de cette organisation depuis 1956, a cédé sa place au pasteur Lebet. M^{me} Ramseyer, présidente, a, elle, été remplacée par un trio bien sympathique composé de M^{mes} Jacot-Guillarmod, Pauli et Rosat.

Une vingtaine de stands vous offrent tout ce dont vous avez envie, tout ce qui vous sera utile. Un marché aux puces vous permet de faire valoir vos dons de chercheurs. Les habiles brodeuses qui, l'année durant, se penchaient sur des nappes pour en faire des merveilles ont diminué en nombre et augmenté en âge. Mais le résultat obtenu par leur talent et leur patience reste, lui, admirable.

La tradition des repas du soir est respectée; ils sont toujours excellents et copieux. Leur prix est des plus abordables, et ils représentent un lieu de rencontre amical et joyeux. Autre tradition en reprise: « La Potinière », animée par M^{lle} Brandt et MM. Brandt, Robert et le pasteur Lebet, une revue fort gentille qu'il faut voir et entendre. Enfin, il y a des jeux pour les petits et les grands, et, comme dans toutes les ventes, à manger et à boire et de quoi passer quelques heures agréables. La vente est ouverte jusqu'au samedi 31 octobre à 22 h. Ne manquez pas ce rendez-vous. E. M.

GENÈVE

Libres opinions

LE LAIT, DENRÉE DE LUXE?

Le Conseil fédéral vient de décider une nouvelle augmentation du prix du lait, donnant ainsi suite aux revendications des milieux paysans pour une amélioration de leur revenu.

Cette décision appelle quelques commentaires.

HARO SUR LES FONCTIONNAIRES

Tout d'abord, il est regrettable d'entendre dire, plus ou moins ouvertement, qu'il fallait augmenter le revenu des paysans puisque le Conseil fédéral a accepté d'améliorer les salaires des fonctionnaires fédéraux. Cet argument ne se défend pas. En effet, lorsqu'on sait jusqu'où va la pénurie de personnel dans les grandes villes, on doit admettre que cette situation catastrophique ne peut plus durer si l'on ne veut pas que les PTT — et les CFF également — diminuent sérieusement leurs prestations. Des mesures exceptionnelles doivent être prises rapidement. Si les employés de la Confédération étaient suffisamment rétribués, on n'assisterait pas à une vague de démissions dans tous les secteurs, démissions qui désorganisent le service et n'améliorent pas les conditions de travail de ceux qui restent fidèles au poste (et aux postes).

Les paysans devraient donc trouver d'autres justifications à leurs requêtes et ne pas creuser davantage le fossé qui sépare la campagne et les villes.

DIALOGUES DE SOURDS

J'ai eu l'occasion de participer par deux fois cette année — la dernière fois, c'était il y a environ quinze jours — en compagnie d'autres membres des organisations de défense des consommateurs, à des rencontres, à Berne, avec les représentants de l'Union centrale des producteurs de lait (UCPL). Ce furent surtout des dialogues de sourds, car nous n'étions pas du tout sur la même longueur d'ondes.

D'ABORD LE BIFTECK

Ce printemps, l'entretien portait sur l'augmentation de la viande dont les prix, déjà élevés, préoccupaient depuis longtemps les consommatrices.

Examens fédéraux d'experts-comptables: quatre Genevois reçus

La Chambre suisse des sociétés fiduciaires et des experts-comptables organise tous les deux ans des examens pour l'obtention du diplôme fédéral d'expert-comptable, donnant droit au titre d'expert-comptable diplômé.

Ces examens, qui requièrent de vastes connaissances théoriques ainsi que la pratique de la profession pendant six ans au moins, sont divisés en deux parties comprenant chacune des examens écrits et des examens oraux. Ces derniers, qui terminaient la session de 1970, viennent d'avoir lieu à Zurich et ont donné les résultats suivants:

Examens préliminaires, 153 candidats inscrits; examens finals, 48 candidats inscrits. Examens préliminaires, 119 candidats reçus; examens finals, 46 candidats reçus, parmi lesquels nous notons les noms de MM. P. Aeby, J.-F. Ansermet, D. Baum, J.-C. Bourquard, P.-N. Brasey, Ch. Buhlmann, G. Dentand, A. Donnet, J.-C. Duperrex, M.-P. Favre, M. Kummer, R. Pennone, J.-L. Perron, J. Pesse, M. Rochat, Ch. Schütz, J. Stütz (examens préliminaires) et MM. S. Augsburger, R. Bertholet, M. Kuchler, J.-C. Rivollet (examens finals), tous habitant Genève.

Les 46 diplômés distribués en octobre 1970 portent à 517 le nombre des diplômés attribués depuis leur création en 1926.

Le Département de justice et police a le regret de faire part du décès de

Monsieur Paul GILLER

employé au Contrôle de l'habitant

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police: Henri SCHMITT

C'est donc avec réticence que nous avons accepté une hausse, mais avec deux conditions.

La première, nous exigeons de connaître les prix indicatifs officiels, car ce renseignement aurait permis une surveillance plus efficace des prix dans les différentes régions du pays et, en même temps, un contrôle de l'ampleur de l'augmentation.

L'autre condition était l'affichage des prix dans les boucheries, non seulement sur la viande exposée, mais aussi sur des tableaux récapitulatifs des prix des différents morceaux. Cette indication, qui est réclamée depuis longtemps par les consommatrices, a de la peine à se concrétiser. Seules quelques boucheries du Jura et, depuis quelques mois, Coop-Genève, ont donné une suite favorable aux vœux de la FRC.

OUI MAIS

Les consommatrices se sont par conséquent montrées très compréhensives ce printemps envers les milieux paysans. Elles ont admis les raisons invoquées pour demander une hausse du prix de la viande qui devait garantir aux producteurs l'équilibre de leurs revenus. Ces raisons étaient la diminution de la production du lait qui devait être compensée par une hausse du prix de la viande puisque les paysans devaient diversifier leurs activités et produire plus de viande mais moins de lait.

MAINTENANT, LE LAIT

Or, le 15 octobre, l'UCPL nous a convoqués une nouvelle fois pour nous faire part, et si possible nous faire admettre, une seconde augmentation portant cette fois sur le prix du lait et de ses dérivés, c'est-à-dire le fromage et les yogourts.

On n'a pas osé toucher, pour le moment du moins, au prix du beurre, car on a eu peur — chat échaudé craint l'eau froide — d'une réaction violente des consommatrices.

Les arguments de l'UCPL n'ont cependant pas convaincu les déléguées de la FRC, ni celles du «Konsumtinnenforum» de Suisse alémanique et du Tessin.

AU THÉÂTRE DE LA COMÉDIE « On ne sait jamais », d'André Roussin

Il n'est pas facile d'écrire une pièce drôle, qui aborde en même temps des problèmes d'ordre conjugal, sans les ridiculiser. André Roussin nous y avait pourtant habitude, mais sa dernière pièce n'y parvient qu'avec effort, et nous laisse une impression de malaise.

Sur le thème habituel du mari, de la femme et de l'amant, en y ajoutant une fille dans les bras d'un ami de son père, André Roussin tente de faire passer des jugements simplistes sur la société, relevés de propos empruntés au vocabulaire de Michel Audiard. Il faut féliciter Jean-Pierre Darras, le mari marchand de casseroles, et sa femme, Nelly Vignon, dont l'interprétation sauve la pièce. Avec sa bonhomie coutumière, André Luguet est le père naïf et heureux, et Madeleine Cheminat la gouvernante au grand cœur. Lise Provin est l'adolescente bien affranchie, tandis que Frédéric Simon est le fils de 12 ans, petite peste qui se tailla un beau succès auprès du public. M.

JEAN-CHRISTIAN MICHEL A LA CATHÉDRALE

Musique sacrée pour un temps présent

C'est un procédé: une clarinette pour la mélodie, une section rythmique pour donner une touche moderne, un orgue majestueux et une cathédrale pour créer l'émotion indispensable, voici une recette infaillible pour attirer un public éclectique.

C'est aussi monotone, un peu facile, parfois même un peu bâclé, comme en témoignait l'interprétation du fameux adagio d'Albinoni ou du célèbre choral de Bach.

Et pourtant, c'est un phénomène curieux, qui déplace les foules, qui fait se recueillir l'assemblée entre deux citations de la Bible, qui reçoit l'adhésion aussi bien des jeunes que des moins jeunes. Jean-Christian Michel est-il sincère? Espérons-le, mais regrettons aussi que son talent soit galvaudé dans une musique bien commerciale. M.

RAISONS D'UN REFUS

Voici les raisons de leur refus:

1. Il est pour le moins prématuré de décider une augmentation du prix du lait alors que les effets de l'augmentation du prix de la viande ne sont pas encore fait entièrement sentir.

2. Cette augmentation risque d'entraîner une nouvelle surproduction de lait, avec toutes ses fâcheuses conséquences.

3. Les consommatrices n'ont pas apprécié le manque de solidarité des milieux paysans lors de la dernière votation fédérale sur le droit au logement. Le PAB (Parti des paysans, artisans et bourgeois) s'est opposé à cette initiative et les cantons ruraux ont largement suivi son mot d'ordre. Pourtant, un geste en faveur des habitants des grandes villes, aux prises avec le problème du logement, ne coûtait pas un centime aux paysans, tandis que la solidarité qu'ils demandent aux citadins passe toujours par le porte-monnaie.

2 CENTIMES = 1 SOU

Le premier résultat de la hausse du lait sera certainement une diminution des ventes des produits laitiers en général et du fromage en particulier, car il ne faut pas oublier que les deux centimes supplémentaires versés aux producteurs deviennent un sou lorsqu'ils sont payés par les consommateurs.

Se dirige-t-on vers un pourrissement des relations entre la ville et la campagne? Si tel était le cas, à qui la faute?

L'augmentation du prix du lait et de ses dérivés est particulièrement désagréable, car il s'agit d'aliments de première nécessité, indispensables aux enfants et aux personnes âgées. Il ne faudrait pas que, de hausse en hausse, le lait devienne une denrée de luxe réservée à quelques privilégiés.

Amélie CHRISTINAT.

Offres d'emploi

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche

une secrétaire sténodactylographe

à plein temps, parfaitement bilingue (français-allemand) pour seconder le recteur dans ses tâches administratives.

La préférence sera donnée à une candidate douée d'initiative et bénéficiant de quelques années de pratique.

Salaires selon les qualifications et l'expérience, dans le cadre de l'échelle des traitements de l'Etat. Entrée en fonction: immédiate ou date à convenir.

Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae, copie de certificat et photographie à M. G. Stucki, chef du personnel, place de l'Université 3, 1205 Genève.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

cherche pour la Faculté de médecine

un(e) comptable qualifié(e)

dont les tâches principales seront la gestion et la comptabilité des fonds pour la Faculté de médecine. La préférence sera donnée à un(e) candidat(e) ayant quelques années de pratique.

Entrée en fonction: immédiate ou date à convenir.

Ainsi qu'une

mécánographe

expérimentée sur machine NRC. Entrée en fonction: 1er janvier 1971. Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie à M. G. Stucki, chef du personnel, place de l'Université 3, 1211 Genève 4.

Le comité de la coopérative d'habitation La Ruche a le regret de faire part du décès de son fidèle et efficace collaborateur

Monsieur

Gaston DUBELLY

surveillant d'immeubles

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

Les auteurs dramatiques siègent à Genève

Samedi dernier, la section suisse de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques a tenu son assemblée annuelle à Genève, à l'Hôtel Richemond, assemblée précédée d'un brillant déjeuner auquel assistaient notamment le conseiller d'Etat André Chavanne, MM. André Salacrou, président de la société, Henri Sauguet, compositeur, Jacques Aeschlimann et Alfred Gehri, respectivement président et président d'honneur de la section suisse, des personnalités du monde du théâtre, de la radio et de la télévision.

Deux médailles ont été décernées, l'une au comédien et metteur en scène François Simon, l'autre au chorégraphe Serge Golovine. Le prix annuel de la section suisse a été attribué à Bernard Liegme, auteur dramatique et promoteur du Théâtre populaire romand.

Au cours des propos tenus à l'issue du déjeuner, il a été rappelé que, si la SACO a son siège à Paris, elle n'est pas pour autant une société française. La section suisse est autonome et les auteurs de nationalité suisse ont droit de vote et d'éligibilité au sein des assemblées de la société tenues à Paris. Rappelons d'autre part que la SACO est un organisme de participation et que, si elle interdit telle ou telle représentation, elle le fait au nom de l'auteur ou de ses ayant droit.

Au cours de l'assemblée présidée par M. J. Aeschlimann, le comité a été réélu.

La société comprend à ce jour 221 membres, soit cinq sociétaires, huit sociétaires adjoints, quatorze stagiaires et 194 membres adhérents, ces titres correspondant aux grades qu'occupent les auteurs au sein de la société.

Le rapport présidentiel reflète la grande activité du comité suisse qui se préoccupe constamment de la défense des intérêts moraux et matériels des auteurs de notre pays.

G.-H. B.

Mémento genevois

THÉÂTRE DE CAROUGE, Salle Pitoëff, rue de Carouge 52 (tél. 26 15 15): 20.30 précises, «Alice dans les Jardins du Luxembourg», de Romain Weingarten (création), avec Suzel Goffre, Laure Gulzerix, Philippe Menta et Lise Ramu.

LA COMÉDIE: salle réservée.

Gardez la distance



CASINO

Vendredi 30, à 20 h. 30 RÉOUVERTURE!

Le CURÉ de Saint-AMOUR

Vaudeville en 3 actes de Jean GUITTON

LOCATION AU GRAND PASSAGE UNIQUEMENT

Tél. 25 63 66

OFFRES D'EMPLOI

La Clinique psychiatrique de Bel-Air à Genève

cherche

un aide de cuisine

Les candidats doivent être en possession d'un permis de conduire (voitures).

Bonnes conditions de travail et de salaire. 45 heures par semaine. Caisse de retraite et de maladie.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées au chef du personnel, Clinique de Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg, avant le 15 novembre 1970.

LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE BEL-AIR, A GENÈVE

cherche

une coiffeuse diplômée

Les candidates doivent remplir les conditions suivantes:

- être âgées de moins de 40 ans;
- être de nationalité suisse;
- posséder un certificat de fin d'apprentissage ou un titre équivalent.

Les renseignements relatifs au salaire peuvent être obtenus auprès du chef du personnel (tél. 36 13 60, int. 305).

Les offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées au chef du personnel, Clinique de Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg, avant le 15 novembre 1970.



L'OPINION DE TROIS MILITANTS sur leur syndicat

Georges Barbey, président de la section FOMH-Lausanne :

« Ne pas rester seulement une fédération ouvrière »

Président depuis douze années de la section lausannoise de la FOMH, Georges Barbey surprend celui qui ne le connaît pas encore par la facilité, peu commune chez nous, avec laquelle il manie les idées et la langue française. C'est que G. Barbey, issu d'un milieu extrêmement modeste de la Riviera et qui n'a suivi que l'école primaire, appartient à la lignée de ces « aristocrates » du syndicat — les Giroud, les Robert, les Siegenthaler, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus — qui ont su, à force de volonté, de persévérance, de sacrifices, acquérir par eux-mêmes les connaissances auxquelles d'ordinaire seules les études supérieures permettent d'accéder.

— Qu'est-ce que le syndicat, et la FOMH en particulier, a apporté aux travailleurs ?

— La première des choses, c'est les vacances. Au début de mon activité professionnelle, les jours fériés n'étaient pas payés et les vacances étaient inexistantes. Il n'y avait rien en fait ! Il n'existait même pas d'indemnités payées pour service militaire. On pourrait résumer la situation par ce vieux slogan : « On gagnait trop pour mourir et pas assez pour vivre. » L'évolution s'est faite depuis 1937 environ, au moment où la première convention a été signée dans la métallurgie. Dès lors, chaque année, à peu près, même si l'on a pu entendre des critiques au sujet des conventions, on a constaté des améliorations régulières !

— Vous estimez donc que la politique conventionnelle a été positive ?

— La politique des conventions a souvent été mal comprise. On nous a parfois accusé d'avoir trahi la classe ouvrière. Mais il faut mesurer l'activité d'un syndicat de l'intérieur et pas toujours de l'extérieur. On a peut-être un tort dans les cadres de la FOMH : c'est d'être trop modeste. On devrait peut-être se mettre un peu plus en avant. Mais ce n'est pas dans nos habitudes. On préfère accomplir du travail positif plutôt que de faire du bla-bla-bla par la presse ou d'une autre manière.

— Revenons aux avantages que la FOMH a permis aux travailleurs d'acquérir. Outre les vacances et des payes plus décentes, quoi encore ?

— Lorsque j'étais jeune, j'étais frappé par la différence qu'on faisait entre l'employé et le manuel. Le premier était mieux payé, plus considéré que le second. Il me semble que la FOMH a fait disparaître, en bonne partie, cette espèce de discrimination. D'autre part, le syndicat a permis la création et le développement de pas mal d'assurances sociales. Il a éveillé la conscience de nombreux citoyens sur l'importance et la nécessité de celles-ci.

— Et la paix du travail, qu'en pensez-vous ?

— Certains la remettent en cause. Je sais ! Moi, je prétends, pour l'instant du moins et vu les circonstances actuelles, qu'elle a apporté beaucoup plus de bien que le contraire. La preuve en est que dans tous les pays qui nous entourent où les syndicats ont gardé la grève comme moyen de combat, on ne peut pas dire que les ouvriers soient mieux lotis qu'en Suisse. Ce qui n'empêche pas qu'il y a encore beaucoup de choses à faire !

Personnellement, j'ai toujours considéré que la convention dite de la paix du travail était une convention cadre où il était possible de mettre tout ce qu'on voulait pour autant que les ouvriers le veulent. Il ne s'agit pas seulement du désir des militants — actuellement on est bien vu lorsqu'on tape sur le syndicat ! — mais surtout des désirs de la base. C'est cette base qui doit être suffisamment informée et nous dire si elle veut ou ne veut pas la paix du travail. Or je crois que, à part quelques rares exceptions, cette paix n'est même pas remise en question dans les milieux ouvriers de la métallurgie. Il est facile de faire l'éloge de la grève, mais je crois que notre méthode est meilleure. Si l'on connaît bien la convention, on s'aperçoit, d'ailleurs, qu'elle n'interdit pas absolument la grève. On doit passer par les diverses instances instaurées

par les associations signataires avant d'en arriver là. C'est tout. Est-ce que le recours à la grève nous aurait apporté beaucoup plus que la paix du travail ? C'est bien difficile à dire. Peut-être que, dans certains moments, peut-être que, en face de l'intransigeance de certains patrons un peu arriérés socialement, la grève aurait été un excellent moyen de les mettre en condition. Mais on doit reconnaître que, en tout cas dans le canton de Vaud, les associations patronales, même si elles ne reçoivent pas d'enthousiasme nos revendications, admettent la discussion et acceptent souvent les modifications que nous leur proposons. Devrions-nous aller plus loin ? Nous ne pouvons pourtant pas aller au-delà des vœux exprimés par l'ensemble des ouvriers. Le jour où l'ensemble de ceux-ci nous diront : « On ne veut plus de la paix du travail », il n'y a pas de raison que les militants ne soient pas d'accord avec eux. Mais, actuellement, il n'y a pas de raison non plus pour que nous suivions quelques petits énergumènes, qui ne savent même pas ce que c'est qu'une convention ! En résumé, il n'y a qu'à regarder un peu autour de soi, qu'à voir les résultats de notre économie, le standard de vie de la plupart d'entre nous, pour constater que notre politique n'a pas été si mauvaise que cela !

— Comment voyez-vous l'avenir de la FOMH ?

Ernest Marguet, jubilaire de la FOMH lausannoise :

« Tout seul, l'ouvrier ne peut rien faire »

Représentant du syndicat entre le personnel et la direction d'une maison de soudures électriques de la banlieue lausannoise, homme de liaison entre cette direction et le syndicat, Ernest Marguet, jubilaire de la FOMH lausannoise, ancien membre de son comité élargi, est l'exemple typique de ces militants dévoués et idéalistes, pensant davantage à la promotion ouvrière qu'à l'immédiate revendication de salaires, qui ont fait la force de la grande centrale ouvrière.

— Chaque fois qu'il y avait quelque chose qui ne jouait pas dans le personnel, je faisais un saut en haut. Je leur disais : « Ça rouspète ». Et suivant ce que la direction me répondait, je faisais encore un saut au syndicat. Et puis, en plus de cela, j'ai toujours eu à cœur que chaque ouvrier fasse partie d'un syndicat, parce que l'ouvrier, tout seul, par lui-même, il ne peut rien faire. Les patrons, qui sont déjà forts du fait qu'ils sont patrons, s'il n'y avait pas une organisation puissante qui puisse leur tenir tête, ils pourraient tout faire. Les ouvriers doivent donc se tenir par la main. C'est le principe le plus élémentaire.

— Vous avez éprouvé des difficultés dans vos relations avec le patronat en tant que représentant syndical ?

— Au début, quand on s'est syndiqué en bloc après la guerre, cela a un peu grincé. Le patron sentait qu'on pouvait désormais un peu lui forcer la main. Mais cela allait quand même et ensuite tout s'est arrangé.

— Comment voyez-vous la tâche d'un syndicat ?

— Pour moi, un syndicat ne doit pas penser seulement à ce qu'un ouvrier gagne plus. Son principal but, c'est de faire sentir aux travailleurs qu'il y a derrière eux, une organisation solide qui les épaula. Il doit faire comprendre aussi aux employeurs que l'ouvrier n'est pas une simple marchandise comme certains ont trop tendance à le croire. A cet égard, l'initiative Schwarzenbach a illustré tristement ce penchant : on a besoin d'ouvriers, on les prend. On pense qu'on n'en a plus besoin, on les renvoie. Un peu comme on emprunte un outil et qu'on le pose après. J'estime que le syndicat doit aussi s'efforcer de développer l'individualité de l'ouvrier. Dans ma conception, l'individualité est supérieure à la personnalité, car la première est d'essence spirituelle, tandis que la seconde n'est que d'essence morale, mais toutes deux sont d'une importance primordiale. Et je pense

que dans toutes les luttes, lors de la signature de toutes les conventions, de tous les accords, nous devons songer sans cesse à préserver cette individualité. L'épanouissement de celle-ci permettrait d'ailleurs des accords meilleurs et ferait disparaître des hargnes inutiles.

— Vous êtes satisfait de l'activité de votre syndicat ou considérez-vous, comme certains jeunes gauchistes, qu'il devrait être plus combatif ?

— On peut pardonner cette critique aux jeunes, car ils n'ont pas eu besoin du syndicat comme nous. Le syndicat a tellement travaillé qu'il a obtenu des résultats remarquables. Dès lors, il est très difficile d'aller plus loin pour contenter la nouvelle génération. Cette dernière ne se rend pas du tout compte des efforts qu'il a fallu déployer pour parvenir à la situation d'aujourd'hui. Quand je pense qu'on travaillait douze à treize heures par jour en fabrique !

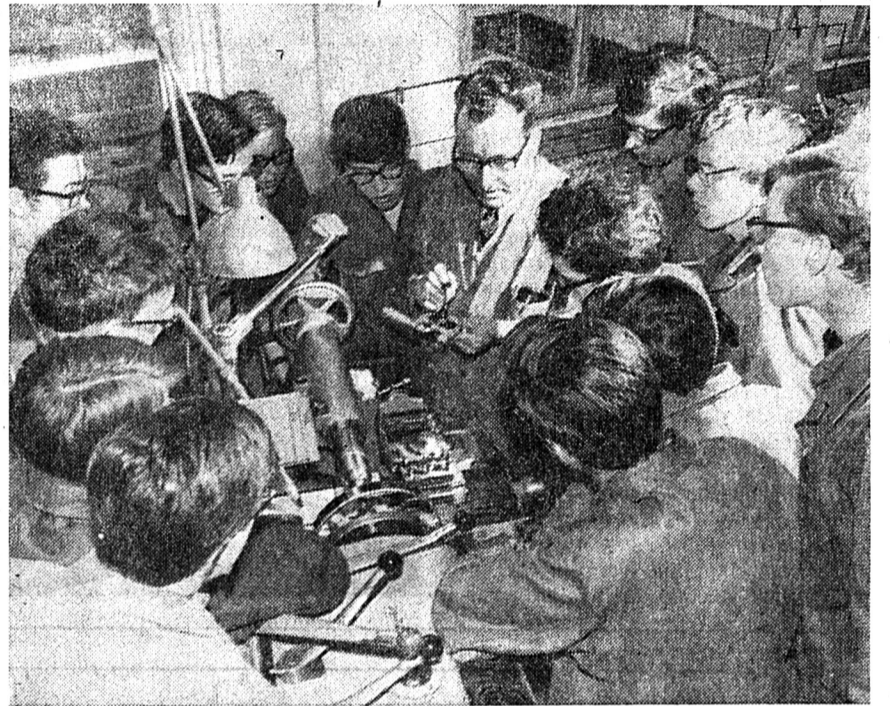
— Vous ne pensez vraiment pas que le syndicat s'est endormi sur ses lauriers ?

— Non pas du tout.
— Et la paix du travail, quel est votre avis à ce sujet ?

— Cela me fait un peu sourire quand je vois des gens qui nous reprochent cette paix du travail. N'est-ce pas dans le calme qu'on obtient

le plus d'avantages. Bien sûr, sur certains points, nous avons dû faire des concessions. Mais on oublie trop tout ce que nous avons acquis. Le syndicat, avec tout ce qu'on a eu, ne peut plus faire des grands pas comme il a fait dans le temps. A cause de cela, il semble à certains qu'il recule. Ce n'est pas cela ! Il s'est adapté. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui trouvent que le syndicat n'est pas assez violent. Si on est sur une rivière, soit on s'agit et on est emporté par le courant, soit on rame tranquillement et on arrive là où on voulait aller. C'est cette dernière chose que font les syndicats.
— N'y a-t-il pas un certain détachement des jeunes à l'égard du syndicat ?
— C'est la nouvelle mentalité : une indifférence générale qui n'est pas propre aux syndicats. Regardez les faibles participations aux votations. Même pour le logement ! On pourrait presque dire que c'est du je m'en fiche. Tout le monde se dit : « Qu'ils se débrouillent, chacun pour soi. »
— Dans l'avenir, quelle direction désiriez-vous que prenne le syndicat ?
— Je reviens à ce que je disais tout à l'heure : il faut développer l'individualité et la personnalité des travailleurs.

(Suite à la page suivante.)



G. Barbey: « Ne pas rester seulement une fédération ouvrière »

(Suite de la page précédente.)

il est cependant possible que beaucoup d'employés éprouvent une certaine répugnance à adhérer à un syndicat qui porte le nom de fédération ouvrière. C'est pourquoi je trouve que la FOMH devrait envisager de revoir un jour son sigle, son appellation.

— Et la jeunesse, de quelle façon convient-il de l'attirer ?

— Parmi nos membres, nous avons des jeunes qui ont d'excellentes idées, mais il faut constater qu'ils ne sont pas assez nombreux. On nous accuse, en conséquence, de manquer de dynamisme, d'avoir des dirigeants trop âgés. On nous dit: « Si vous donniez des responsabilités aux jeunes, ils viendraient. » Or nous remarquons que lorsque, dans nos assemblées, nous demandons aux jeunes d'occuper des fonctions importantes, on a une peine extraordinaire d'en découvrir. Du dehors, il est très aisé d'affirmer: « On irait bien au syndicat, si l'on nous donnait la possibilité de s'exprimer. » En revanche, quand on est dans le syndicat, on s'aperçoit qu'être militant cela implique beaucoup plus de sacrifices que de récompenses. Quand on nous dit merci, on est déjà tout heureux, mais c'est assez rare. Nous sommes plus exposés aux critiques qu'à autre chose !

D'autre part, une autre chose me frappe lorsque nous participons plusieurs à une discussion sur un nouvel accord, à l'élaboration d'une nouvelle convention, c'est le manque de participation. La plupart des gens, même les jeunes, écoutent, mais ont énormément de peine à s'exprimer. Ou alors, une fois que tout le monde a manifesté son accord, on ergote après coup. Mais avant, ils sont vraiment fort peu nombreux ceux qui prennent la parole et s'engagent. Si je reviens une vingtaine d'années en arrière, à une époque où il fallait vrai-

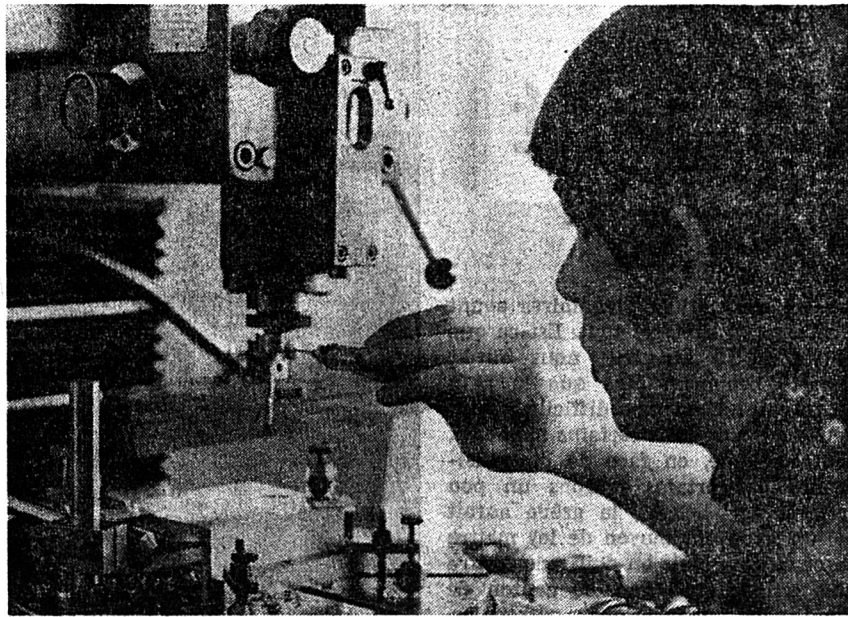
ment défendre des positions absolument matérielles, où l'on devait réellement bagarrer pour un salaire décent, il me paraît que les hommes de ce moment-là, qui sont les croulants de maintenant, mais qui étaient les jeunes d'alors, étaient plus combatifs.

Par ailleurs, une bonne partie des problèmes qu'aborde aujourd'hui le syndicat a trait aux assurances-maladie, aux assurances AVS, aux caisses de retraite, et cela devient plus technique. C'est la raison pour laquelle nombreux sont nos membres à avoir la tendance à penser: « Après tout, on a des militants, on a des secrétaires, on paye, qu'ils fassent leur boulot ! » C'est malheureux, parce que, de cette façon, on laisse les dirigeants prendre des décisions qu'on a l'air d'approuver et, sitôt que ces décisions sont prises, on entend protester contre ce que certains baptisent la bureaucratie syndicale. Or, si l'on

n'avait pas cette prétendue « bureaucratie », je n'ai pas le sentiment qu'il y a beaucoup de choses qui se feraient. Des cortèges, des manifestations dans la rue peut-être, mais rien qui apporte du concret aux travailleurs.

— Bon ! mais quels remèdes préconisez-vous pour attirer les jeunes ?

— Il n'y a qu'une seule chose, étant admis que les jeunes sont sollicités de toute part: l'information et la formation. Tenez, on parle beaucoup de la cogestion. Or quand des militants syndicalistes doivent participer à des formes de cogestion (coopératives d'habitation, coopératives de production) on remarque malheureusement que beaucoup ne connaissent rien aux chiffres, aux affaires. Ils n'ont pas la formation. Il s'agit donc de créer, pour les jeunes notamment, mais aussi pour les autres militants, une école ouvrière romande.



Radio je vois tout **TV** Le magazine du téléspectateur exigeant

ROGNON S.A. Lausanne

Ferblanterie et couverture
Appareillage et installations
sanitaires

Bureaux: rue de Genève 10
Téléphone: 22 81 40

AVEC SON ÉQUIPE DE COLLABORATEURS DONNE TOUJOURS SATISFACTION.

boulaz sa

LAUSANNE

Rue de Genève 44

MORGES

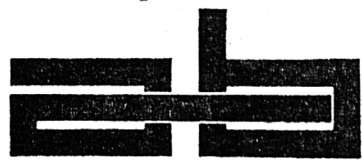
Rue Saint-Louis 4

GENÈVE

Rue de Hesse 1

SION

Avenue de la Gare 39



Pour l'achat de la voiture qui correspond à vos besoins, consultez les

ETS RAMUZ et GARAGE EDELWEISS S.A.

établissements depuis plus de 45 ans sur la place de Lausanne.

Agence **OPEL** avec les célèbres

CADETTE

RECORD

COMMODORE

+

La gamme formidable des utilitaires: **BLITZ** et **BEDFORD**

+

Les américaines G.M.: **CHEVROLET**, **BUICK**, **OLDSMOBILE**, **CADILLAC**

+

Son parc de voitures d'occasion

+

Sa garantie **OK** occasion

ETS RAMUZ et GARAGE EDELWEISS S.A.

Avenue d'Echallens 2-4 — 1004 LAUSANNE — Tél. 24 04 44
Succursales à: **MORGES**, tél. 71 21 35 — **PAUDEX**, tél. 28 08 50

La Peugeot 504 encore plus puissante avec son nouveau moteur 2 litres

Offrez-vous maintenant le plaisir d'éprouver les qualités extraordinaires de la Peugeot 504/2 litres en l'essayant sérieusement. Ce faisant, vous participez automatiquement à la grande

Loterie-Essai

Prix

3 limousines 504/2 litres:

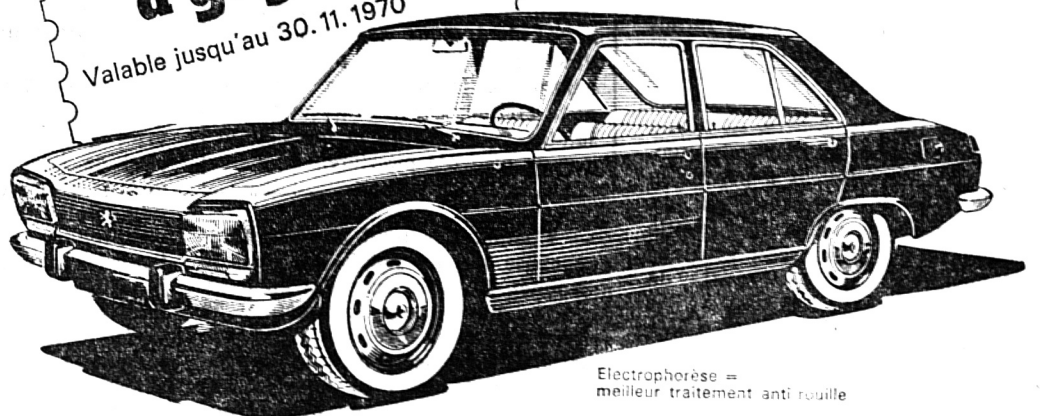
1 avec moteur à carburateur

1 avec moteur à injection

1 avec boîte automatique ZF

Annoncez-vous sans tarder auprès de l'agence Peugeot la plus proche

3 Peugeot 504 à gagner!
Valable jusqu'au 30.11.1970



Electrophorèse = meilleur traitement anti-rouille

GARAGE MAJESTIC S.A. Concessionnaire Vaud et Valais
LAUSANNE - Rue Saint-Martin 3 - Tél. 23 42 82

Jean Lips: RIEN NE VIENT TOUT SEUL

Il est de Rolle et dans la force de l'âge. Jean Lips, qu'il s'appelle. Mécanicien, syndicaliste, vice-président de la Commission ouvrière de son usine, membre du Comité de la section lausannoise, c'est un militant actif parmi les actifs. Direct, franc, ouvert, il ne craint pas de dire à n'importe qui ces quatre vérités. Mais c'est un homme en or.

— Où en est la FOMH ?
— On est maintenant assis dans les entreprises. On a de quoi discuter. Tiens ! le dernier problème que j'ai posé à la direction dans le dernier Conseil d'entreprise, c'est la mensualisation. Pourtant, on avait déjà obtenu un 4% de revalorisation des salaires juste après la rentrée des vacances, et le 1^{er} novembre, on a une nouvelle augmentation de 4% demandée par les autorités centrales (FOMH—Groupements patronaux) pour le renchérissement. Ça nous fait déjà du 8%. Ce n'est pas si mal. Bien sûr, le salaire de base n'est pas très haut. Mais, pour en revenir à la mensualisation, j'ai fait un avant-projet, je l'ai présenté. On nous a fait des contrepropositions et, maintenant, ces contrepropositions, on va les rediscuter. Je vais faire des reconstructions et si tout va bien, je compte même arriver au treizième mois... Ça, c'est pas garanti. C'est de la discussion. On verra jusqu'où on peut aller. Mais disons que, aujourd'hui, grâce à la force de la FOMH, le patronat ne tient plus le couteau par le manche. Il faut cependant être assez objectifs pour ne pas faire les imbéciles. Il faut demander ce qu'il est possible d'obtenir dans une maison, mais il ne faut pas non plus tout f... par terre. Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Notre vie, on doit la gagner honnêtement, mais on devra toujours travailler malgré tout. Syndicaliste je le suis, mais révolutionnaire pas. Nous voulons une évolution, pas une révolution. Ça, j'y tiens mordicus. Mais alors, j'ai un franc-parler et s'il y a quelque chose qui ne me plaît pas, eh bien ! je ne l'envoie pas dire.

— Donc, la FOMH est dans une bonne posture.

— Certainement. Mais combien de temps cela va-t-il durer ? Moi, je me pose des questions. Actuellement, nous avons une pénurie de main-d'œuvre. On commence à en sentir sérieusement les effets. Partout, ça fout le camp, ça part et, chez nous, par exemple, il y en a peu qui reviennent. Il y a même des places qui commencent à être inoccupées. Comment est-ce qu'on va faire pour respecter les délais de livraisons.

On dit toujours que les patrons ont eu les yeux plus gros que le ventre. Ils ont voulu ramasser tout ce qui se présentait, mais il ne faut pas trop leur jeter la pierre. Cela a conduit à une période d'expansion, dont nous avons tous profité. L'ouvrier n'a certainement pas reçu ce qu'il devait, mais, malgré tout, cela lui a été bénéfique. On a réussi à obtenir des trucs qu'on aurait pas pu imaginer il y a cinq-dix ans en arrière. Par exemple, l'assurance maladie familiale dans le Groupement des métallurgistes vaudois. Eh bien ! ce qu'il y a de formidable, c'est que le patronat l'accepte, mais, du côté ouvrier, on a des oppositions. Alors ils veulent du progrès social, on roupète pour avoir l'assurance maladie généralisée, et le premier coin qu'on réussit à planter pour écarter la résis-

tance à la généralisation de l'assurance, c'est des ouvriers encore qui nous encrassent parce qu'ils ne veulent pas payer les cotisations. Alors quand même !

— Tu es tout de même d'avis que le patronat n'avait pas fait sa part jusqu'à présent.

— Tout à fait d'accord. Assurance maladie, caisse de retraite, il reste beaucoup à faire. Il faut vraiment que le patronat soit poussé pour faire quelque chose. Il est plein de bonnes intentions, certes, mais l'enfer aussi. Alors, il y a un minimum qu'il faut arriver à obtenir maintenant, car j'ai quand même peur que si nous avons des entreprises qui perdent des marchés, elles ne les retrouvent jamais à cause de la concurrence étrangère.

— Comme militant de base et comme ouvrier, quels problèmes concrets vois-tu encore ?

— Eh bien ; il y a des oiseaux qui rentrent à l'usine, ils sont payés autant qu'un type qui est là depuis dix ans, sans avoir de meilleures connaissances. Ça ce n'est pas normal, c'est choquant, je dirais même honteux. Il y a quelques jours encore, il y a un copain qui râlait : « Ce gamin — ce n'est pas un gamin, il a 30 ans, mais le copain en a un peu plus — il y a six mois qu'il est là. Il fait le même travail que je fais depuis dix ans, il veut me commander et il est mieux payé que moi. Et moi, je roupète tout le temps pour des augmentations et on ne me les donne pas. »

— Et quand à l'avenir, tu es optimiste ?

— On y va tranquillement, mais on prend des points. On va vers une socialisation de la société qu'on le veuille ou non. Ce à quoi il faudra

veiller, c'est que l'individu conserve sa personnalité. J'y tiens. Je ne veux de dictature d'aucune sorte. Je veux pouvoir défendre librement mes idées. D'autre part, l'injustice sociale continue à régner, même si elle est moins flagrante qu'autrefois. Il ne faut pas se faire d'illusions : la lutte pour l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs, c'est encore un combat de tous les jours. Il n'y a pas d'heure où il ne faut intervenir pour un cas ou pour un autre. Rien ne vient tout seul. On doit bagarrer pour obtenir une augmentation de salaire, pour obtenir une amélioration dans un vestiaire, pour obtenir une meilleure ventilation dans un atelier, pour obtenir des tas de trucs auxquels le patron ne veut pas penser. Alors il faut qu'on lui rafraîchisse constamment la mémoire. Et il y aura toujours à lutter. Tant qu'on continuera à distribuer des dividendes comme au jour d'aujourd'hui, eh bien ! moi je prétends que la part des travailleurs, elle est loin de leur avoir été attribuée.

— Tu as des vœux que tu voudrais voir réaliser ?

— Que l'ouvrier soit enfin considéré comme un homme adulte et qu'on ne le prenne plus pour une machine qu'on emploie jusqu'au bout. Il faut que le travailleur puisse jouir d'une vieillesse sans soucis pécuniaires, qu'il n'ait pas à tirer le diable par la queue jusqu'à sa mort. J'aimerais aussi qu'on s'entende, patrons et ouvriers, pour lutter contre la spéculation sur les biens immobiliers. Cette union des gens productifs serait si simple ! Pourquoi le patronat ne fait-il rien ? Je ne gagne pourtant rien aux augmentations de loyers, qui nous obligent à revendiquer des aug-

mentations de salaires. D'autre part, le patronat a compris que le syndicat saisisait ces problèmes, qu'il n'était pas une simple machine à revendication, mais nous ne voulons pas être dupes et nous laisser duper. Si nous présentons une revendication et que le patron la refuse soi-disant parce qu'il n'a pas les moyens, s'il ne nous a pas montré les comptes et le bilan des profits et des pertes, nous prétendons qu'il peut la donner.

— La paix du travail, tu la juges toujours d'actualité ?

— Oui, mais il faut que la base s'exprime et puisse discuter de tous les problèmes qui l'intéressent. C'est pourquoi j'insiste aussi sur la formation des ouvriers. Dans les discussions avec les patrons, ils ne doivent pas être seulement des machines à enregistrer, il faut qu'ils puissent tenir tête, suggérer des idées.

Donc le contrat collectif est toujours valable, mais je comprends qu'on le remette en question dans les entreprises où il n'y a pas d'organisation, où l'exploitation est poussée à l'extrême. Là, de temps en temps, une petite grève ne ferait pas de mal et je serais prêt, personnellement, à faire une grève si on n'arrivait pas à obtenir certaines choses, car la paix du travail ne doit pas être sauvegardée à tout prix sur le dos de l'ouvrier. Je suis d'accord avec la paix du travail pour autant que les deux parties en tirent bénéfice. Au moment où il n'y en a plus qu'une, je ne marche pas. Mais si on considère les résultats de la paix du travail avec les résultats acquis par les travailleurs à l'étranger, nous sommes nous, ouvriers suisses, encore gagnants. En passant, je voudrais insister sur l'uti-

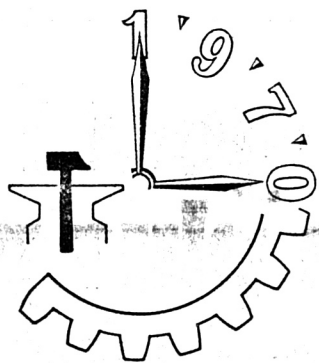
lité pour le patronat d'avoir en face de lui un syndicat fort et bien organisé. Les ouvriers sont ainsi renseignés et ils peuvent comprendre l'utilité des négociations, des compromis parfois, tandis que les ouvriers non syndiqués, ils ne songent qu'à leur porte-monnaie et, le reste, ils s'en foutent.

— La jeunesse, comment faut-il l'amener à s'intéresser au syndicalisme ?

— La jeunesse veut vivre. De tous temps, cela a été ainsi. Moi aussi, je ne suis pas venu tout de suite au syndicat. C'est le sport surtout qui m'attirait. Puis un jour, je me dis : « Si tu veux continuer, c'est très bien, mais si tu te maries, il faudra avoir les fonds pour suivre. Tu n'auras pas toujours ton père et ta mère pour t'aider. » Alors j'ai réalisé que je vivais bien grâce à mes parents, mais que, par moi-même, j'aurais été incapable de tenir la vie que je menais. C'est à ce moment que je me suis syndiqué. Pour les jeunes de maintenant, c'est pareil. Il faut attendre qu'ils mûrissent comme nous l'avons fait.

— Une dernière question : tu n'es jamais découragé dans ta tâche ?

— Ça m'arrive. Alors je me dis : « Tu te bats pour toute une bande de taborniaux qui s'en foutent. Est-ce que cela vaut la peine de continuer ? » Mais comme je ne peux pas puer l'injustice et la malhonnêteté, je me reprends bientôt. Je me dis qu'il faut donner à l'homme conscience de sa dignité et puis, dans le syndicat, il y a quelque chose qui me plaît : c'est toujours la base qui décide. C'est la vraie démocratie. Les secrétaires sont toujours tenus de la suivre.



L'OPINION DES PARTENAIRES

Philippe Hubler: De l'importance d'avoir un partenaire social sérieux

Le « dangereux » partenaire social que voilà ! Doué de cette intelligence rare, qui répugne à se montrer, qui se met au niveau, tel un vase communicant, de son interlocuteur, Philippe Hubler, secrétaire général des Groupements patronaux vaudois, est extrêmement séduisant. Portant des jugements d'une pénétration incontestable, il introduit dans ses considérations un humour à peine perceptible — à la « Punch » — mêlé à une gouaille légère — à la « Gilles ». Du syndicat, il pense beaucoup de bien. Sincèrement, sans doute. Mais n'en pense-t-il pas d'autant plus de bien qu'il pense plus de mal des partis politiques ? Cela est une autre histoire. Pour aujourd'hui, écoutez-le :

— Aussi fermement que nous soyons attaché à l'entreprise privée, il est clair que le contrepois du syndicat est nécessaire. Nécessaire il l'est parce que le salarié n'a pas une position indépendante qui lui permette d'agir

avec liberté, parce qu'il n'a pas la formation qui lui permette de négocier avec aisance. Nécessaire, le syndicat l'est encore parce qu'il fait valoir des points de vue et des intérêts qui, sans lui, seraient négligés. Etant donné ce que nous venons de dire la qualité de ce porte-parole des syndicats est d'une importance capitale et il est regrettable que trop de syndicalistes n'attachent pas assez d'intérêt à la formation de leurs cadres.

— Et la FOMH, en particulier, comment la jugez-vous ?

— La FOMH, nous la connaissons par nos contacts avec plusieurs groupes professionnels. Elle nous a toujours frappé par la manière sérieuse avec laquelle elle aborde les problèmes, par ses efforts pour former des hommes. A Lausanne, nous considérons que nous avons eu de la chance d'avoir eu à traiter avec un homme comme R. Besuchet. Si nous évoquons les souvenirs du passé, il marche dans les mêmes traces qu'un Emile Giroud, qu'un René Robert. Qu'un André Ghelfi aujourd'hui.

Sur le plan vaudois, nous constatons que les jeunes qui prennent la relève paraissent également bien préparés à leur tâche. Il est extrêmement précieux pour les patrons d'avoir en

face d'eux des interlocuteurs qui savent ce qu'ils ont à faire, qui savent ce qu'ils veulent et qui savent le dire, qui savent négocier. Ce sont de telles qualités qui peuvent déterminer tous les patrons à admettre pleinement le syndicalisme.

Il y a une cinquantaine d'années, les syndicalistes l'ont constaté comme nous, l'action syndicale était affaiblie par son caractère à éclipses. Y avait-il quelque chose à faire, on montait un grand bateau. La chose terminée, tout se défaisait, on devait tout recommencer. Comme on réparait chaque fois de zéro, il fallait gueuler très fort. C'est à supprimer ces failles dans la continuité de l'action, failles nuisibles aux salariés, qu'a visé tout l'effort de la FOMH.

— Vous n'ignorez pas que cet effort est contesté par certains jeunes intellectuels.

— La révolution pure et dure. Je sais. Eh bien ! je pense qu'elle est contraire à la réalité humaine et singulièrement à notre réalité vaudoise. Un coup d'épée, cela fait des éclats, mais après, chacun, las de la tension, ira saucissonner. Objectivement je suis d'avis que la pratique de la FOMH est plus efficace.

— Les tendances gauchistes ne vous effrayent donc pas ?

— Non. Ce que je craindrais, c'est une débâcle des syndicats. Pendant un quart de siècle, le mouvement syndical en Suisse romande a tiré une grande autorité morale des thèses données par la doctrine de la Communauté professionnelle dont René Robert fut un des artisans. Cette doctrine a confié à ce mouvement une cohésion, une unité remarquables. Aujourd'hui, malheureusement, si les idées contenues dans ces thèses n'ont

pas vieilli, à proprement parler, l'expression, elle, ne porte plus. Par conséquent, il nous paraîtrait souhaitable que la nouvelle génération syndicaliste établisse un programme de politique générale qui dépasse l'action directe de défense des intérêts matériels immédiats des salariés. Ce qui nous importe, ce n'est pas tant ce que seront les idées de ce programme, mais qu'il y ait de l'ordre dans les idées, car il ne faut pas que les discussions entre partenaires sociaux soient purement oiseuses. Par exemple à quoi sert-il de revenir constamment, comme certains, sur le problème de la cogestion, alors qu'on n'a pas encore clairement défini ce qu'on entendait par cogestion ?

— Vos inquiétudes à propos d'une possible débâcle syndicale concernent-elles la FOMH ?

— Pas du tout. Structurée, solide, efficace, la FOMH saura se sauver sans difficulté. Elle possède des secrétaires, des militants qui savent où ils vont, qui ont l'envergure suffisante pour tenir une assemblée. Pour tenir les décisions prises en commun. Leurs avis peuvent être diamétralement opposés aux nôtres. Qu'importe. Ils sont de taille à bagarrer contre nous. En revanche, ailleurs, nous nous trouvons parfois en face de véritables enfants de chœur. Ce sont pour ces fédérations que nous éprouvons des craintes. Ne pourraient-elles pas se grouper, se résoudre à mettre en place un responsable commun ? En ce moment, elles sont trop faibles et c'est très embêtant d'être en face d'un partenaire trop faible, parce qu'il y a des choses qu'on ne peut moralement pas se permettre. Il existe tout de même un sens de l'équité et de la justice !

— Avez-vous un vœu à exprimer quant à l'avenir de la FOMH ?

— Qu'elle reste ce qu'elle est : sérieuse et efficace ; qu'elle s'efforce de convaincre les autres syndiqués que, chaque fois qu'il faut nommer un homme à un secrétariat, à un poste à responsabilité, il convient de prendre encore plus de précautions que chez les patrons.



René Bécholey: «Du travail positif»

Que pense M. René Bécholey, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, de la FOMH et des syndicats. Prudent, prudentissime, notre interlocuteur nous répond:

— Avec tous les syndicats nos rapports sont excellents. Grâce aux commissions paritaires, nous avons des rencontres fréquentes. La confiance y règne... en tous cas de notre côté. Nous trouvons très facilement un terrain d'entente. Avec la FOMH, je ne me souviens pas d'avoir eu des ennuis. Je n'ai qu'un seul regret: que M. Bésuchet quitte notre canton. L'Etat est toujours heureux d'avoir l'avis des organisations professionnelles — patronales et syndicales — et il s'efforce de les consulter chaque fois que le canton est appelé à

prendre une décision importante dans le domaine économique. Ces rencontres sont très utiles, car le point de vue des organisations professionnelles vaudoises n'est pas forcément celui des organisations centrales. Par exemple, dans le cas de la main-d'œuvre étrangère, l'opinion du Cartel syndical vaudois se distançait légèrement de celle de l'Union syndicale suisse.

— Pour le futur, vous avez des souhaits à formuler ?

— Qu'il n'y ait pas de modifications dans l'état d'esprit de nos relations actuelles avec les syndicats. Le système actuel donne entière satisfaction et, en ce qui concerne la FOMH, je ne doute pas que nos rapports seront aussi bons avec le successeur de M. Bésuchet

qu'ils l'ont été avec ce dernier. Nous faisons du travail positif, le temps n'est plus au don quichotisme.



Imprimerie A. BONZON

typo-offset

se recommande pour tous les travaux soignés

Maupas 8 LAUSANNE Tél. 24 15 97

Une bonne adresse:

MAISON PERRET FRÈRES S. A.

Installations sanitaires modernes

Devis - Projets

Exécutions - Réparations
en tout genre

Ateliers et bureaux: tél. 22 55 61 - LAUSANNE - Avenue Béthusy 6-8



BRAUCHLI SA

Av. Tissot 2 ☎ 23 32 95

LAUSANNE

Pour une revision et un nettoyage parfait de votre

MONTRE

adressez-vous à

MARCEL MEYLAN-GAILLARD

Horloger diplômé

Membre de la FOMH

1006 LAUSANNE - Avenue Floréal 8 - Tél. (021) 26 23 32

La duplication stencil ou offset,
c'est l'affaire de **Gestetner**

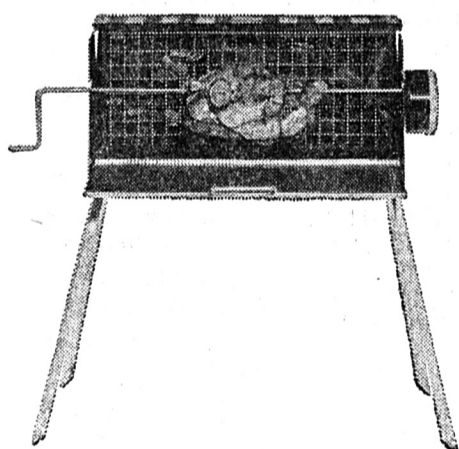
le duplicateur qui fait partout

BONNE IMPRESSION

PFISTER-LEUTHOLD S. A. « BUREAU MODERNE »

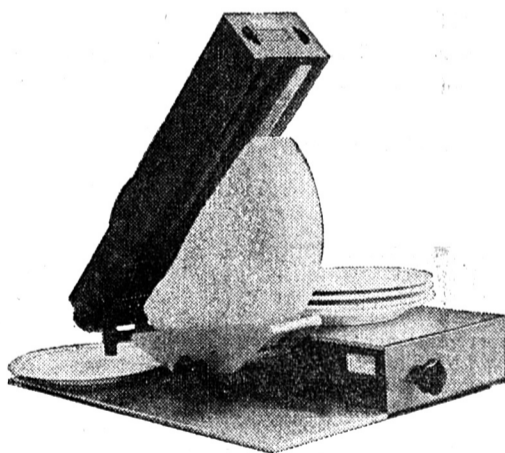
LAUSANNE
Avenue des Oiseaux 13

GENÈVE
Avenue de Frontenex 32



Le spécialiste bien connu
pour **FOURS A RACLETTE**
et **GRILS DE PLEIN AIR**

Melior



Collection d'automne

TOUS LES MODÈLES EXPOSÉS

RENENS

GARAGE DE **LETOILE SA**

Route de Cossonay 101
Prilly-Renens, tél. 54 31 95

LAUSANNE

Garage de la Gare

R. Leuba & Fils S. A., Lausanne
Tél. 23 61 61 - Parking facile

VEVEY

Garage de la Riviera

Route de Saint-Maurice 233
La Tour-de-Pelliz, tél. 54 31 95

AIGLE

Inter-Auto S. A.

Route d'Ollon 1
Aigle, tél. (025) 2 20 76

70

VOITURES EN STOCK

FIAT

VAUD

Hôpital cantonal de Lausanne

C'est à vous décourager d'être malade...

A propos de l'article « Hôpital : ces malades dans les couloirs, sont-ce des mirages ? », un lecteur nous a fait parvenir une lettre dans laquelle il expose ses expériences personnelles, vécues durant son séjour à l'Hôpital cantonal de Lausanne.

Notre correspondant faisait partie des « compagnons du couloir ». Il était donc bien placé pour juger de la situation. Voici son récit :

Ce n'est pas une réponse que je désire donner à cet article précédent, mais plutôt une suite. Je m'étonne de l'étonnement du camarade Vébé. Il est vrai que tout un chacun n'a pas été hospitalisé à l'Hôpital cantonal de Lausanne. Tout ce que je puis dire, c'est que les propos de Vébé sont justes, ceci à tous points de vue.

Personnellement, j'ai vécu cette expérience plutôt désagréable de me trouver hospitalisé et placé dans les couloirs. Au mois de décembre dernier, j'étais convoqué pour subir une petite intervention chirurgicale avec narcose complète cependant. Je me présente au jour J au service de chirurgie où j'euse toutes les peines du monde, malgré ma convocation, de me faire admettre, le rapport de la Policlinique (nous reparlerons de cette Policlinique plus loin) n'étant pas parvenu aux mains de l'infirmier chef. Comme il est toujours désagréable de renvoyer une opération, si petite soit-elle, mon épouse se précipita à la Policlinique sise au-dessous de l'Hôpital cantonal. Comme mon épouse n'est pas médecin et, pour le surplus, n'avait pas de procuration, le rapport ne put lui être remis. Devant mon refus de quitter le service de chirurgie, j'y fus tout de même admis.

Prévue pour le mardi matin, à la première heure, et préparé en conséquence, je ne passai sur le billard que le mercredi après midi, vers 16 heures. Inutile de préciser que cette attente fut exaspérante pour moi et ma famille.

C'est dans un couloir du service de chirurgie que je repris mes esprits, en compagnie de camarades italiens, espagnols, opérés eux aussi, les chambres étant plus que complètes et les lits s'arrachant. Vous décrire ma première nuit suivant l'opération vous paraîtra mensongère, mais les faits sont là et exacts. Pas de sonnette à disposition en cas d'urgence, car les couloirs ne sont pas équipés à cet effet, j'ai dû avoir recours à un camarade pour obtenir quelque chose à boire, étant dans l'incapacité de me lever. D'autre part, mon lit était placé près d'une fenêtre, la tête à 10 cm. d'un radiateur bouillant dont il était impossible de le fermer pour le mettre à froid.

« Les compagnons du couloir », tel était le surnom que je m'étais donné à moi-même et à mes camarades, formions une bande à part, sauf pour les repas ou les thermomètres. Parfois, on oubliait de refaire nos lits.

Ce qui est exposé ci-dessus n'est en somme que le côté matériel de l'af-

faire, reste ce qui est plus important, soit le côté moral. Se sentir à l'écart de tout, voir passer d'autres malades, les visites du soir, qui toutes passaient devant nous en cherchant leur malade, le personnel de maison charriant des poubelles chaque matin, les peintres avec leurs échelles (on refaisait une chambre), les électriciens, etc., qui entreposaient leur matériel dans le couloir.

A une question que j'avais posée à un médecin, sur le fait d'être dans un couloir, il m'a été répondu qu'il était préférable d'être à cet endroit plutôt qu'au Vietnam ou au Biafra !

Les quelques visites que j'ai eues ont été scandalisées de cette situation, quant à moi, je ne m'étonne plus de rien. On manque d'argent pour les hôpitaux, on fait des collectes pour la lutte contre le cancer et on fait appel au bon peuple. Renonçons à deux ou trois Mirage et utilisons cet argent à bon escient, c'est tout ce que chacun pense.

Quant au problème des infirmières, il faut avoir parlé avec celles-ci pour savoir de quoi il en retourne. Les difficultés pour apprendre ce métier, le salaire dérisoire somme toute pour accomplir cette fonction, que j'estime admirable. On joue sur les sentiments en leur disant qu'elles doivent se dévouer pour les autres, que ce doit être une vocation pour elles. A l'heure actuelle, une vocation — hormis celle de religieux et encore — se paie décemment surtout lorsqu'il s'agit de rendre service à son prochain en accomplissant des besognes que tout autre trouverait rebutantes.

Dans notre beau pays capitaliste, j'ai eu une preuve durant mon hospitalisation de ce que nos institutions ne sont pas adaptées à notre époque et anti-socialistes. Lorsque j'étais hospitalisé, j'ai eu loisir de discuter avec une jeune Vietnamiennne, mère de deux enfants en bas âge. Cette personne travaillait comme aide-hospi-

talière, ainsi que son époux, Vietnamienn lui aussi, à l'Hôpital cantonal. Ne sachant pas où placer ses enfants pendant qu'elle travaillait, cette personne — faite pour ce métier — a dû donner son congé. Je n'arrive pas à comprendre que l'Hôpital cantonal ne dispose pas d'une garderie d'enfants pour les femmes mariées et mères de famille occupées à son service.

Venons-en à la Policlinique sise à l'avenue César-Roux. Convoqué pour différents examens, j'y ai passé des demi-journées complètes. Etant fonctionnaire de l'Etat de Vaud — donc payé intégralement — j'ai souvent pensé à l'ouvrier qui devait perdre une demi-journée de travail, peut-être sans être payé. J'ai cru lire récemment que l'on risquait d'avoir bientôt une pléthore de médecins. Il n'y a pas lieu de s'alarmer, car pour le moment ce n'est pas le cas. Et même si c'était le cas, il y aurait peut-être une certaine concurrence, car pour le moment, le médecin est roi, il ne se déplace même plus à domicile, au malade de se débrouiller, même s'il a une broncho-pneumonie et une pleurésie, comme cela est arrivé à l'un de mes amis.

Parlons du travail des médecins de la Policlinique. Il faut attendre une demi-journée pour cinq minutes de consultation, c'est à vous décourager d'être malade, tout ceci par manque de médecins. Une fois les examens faits, où vous êtes classé parmi les malades fonctionnels ou vous êtes considéré comme un « psych. » et dirigé comme tel auprès d'un psychiatre. Vive la médecine actuelle où rare est le médecin qui peut encore parler avec son client par manque de temps. C'est le règne de la spécialisation, mais dans ce domaine, ce n'est pas toujours favorable au malade. En définitive, nous n'aurons jamais trop de médecins, soit de médecins socialistes.

W. A.

Allô - z - Anne!

Propriété intellectuelle

Sache, Anne, que le Conseil d'Etat a nommé M. J. Voyame en qualité de professeur associé chargé de l'enseignement de la propriété intellectuelle. Le nouveau professeur reprend l'enseignement dispensé par M^r R. Corbaz, professeur associé, qui prend sa retraite. Le nouveau professeur est né à Courfvaire (Jura bernois), où il a fait ses études primaires et secondaires.

tribués, Anne, vendredi, au Café Vaudois, en présence des autorités et des représentants des sociétés de développement de la ville. L'ambiance sera à la fête et on ne lancera certainement que des fleurs lors des allocutions.

Holiday on Ice

Depuis un quart de siècle, Holiday on Ice, formée de six troupes, court le monde avec une régularité et une fidélité qui font sa gloire. L'édition 1970-1971, dont Lausanne aura la primeur en Suisse romande du 3 au 8 novembre, ne le cède en rien aux précédentes, Anne!

Le triomphe du charme et de l'art du patinage est atteint dans une remarquable présentation par des étoiles parvenues au sommet de leur carrière et par de nouvelles qui déjà brillent au firmament d'Holiday.

Au Palais de Beaulieu, ce sera un nouvel enchantement; cette somptueuse féerie sur glace enthousiasmera une fois de plus par l'incomparable richesse de sa présentation, de ses décors et de ses costumes, par la grande classe de l'inégalable virtuosité de ses vedettes.

Parmi ces dernières, citons Sjoukje Dijkstra, qui est sans doute la patineuse sur glace la plus accomplie que le monde ait connue. Elle fut cinq fois championne d'Europe et remporta la médaille d'or des Jeux olympiques de 1964, à Innsbruck.

Contre les arrestations au Brésil

La Jeunesse ouvrière chrétienne de Lausanne vient d'adresser, Anne, une lettre à l'ambassadeur du Brésil à Berne pour protester contre l'arrestation des dirigeants nationaux de la JOC au Brésil, où ils sont emprisonnés et torturés. On y lit:

Nous ne pouvons, en conscience, accepter cette manière de traiter des hommes.

Bien sûr, on nous redira qu'ils sont « accusés d'activités subversives » et qu'ils sont une menace pour l'ordre...

Nous n'acceptons pas ce genre d'accusation, car nous savons dans quel esprit la JOC brésilienne accomplit son travail d'éducation au milieu de la jeunesse travailleuse.

Est-ce un crime que d'éveiller des jeunes à leur dignité de personnes, de les aider à découvrir leur vraie solidarité et à construire un Brésil plus juste ? (...)

Nous vous rappelons que sur 90 millions de Brésiliens, 45 millions ne disposent même pas de 36 cruzeiros (pas même 50 fr.) par mois pour subvenir à leurs besoins. Sur 100 Brésiliens, 22 seulement ont un emploi...

C'est ce que vous appelez « l'ordre »? Mais c'est un désordre. Dans ce cas, n'est-ce pas plutôt les responsables de cette situation qui méritent l'accusation de « subversifs » ?

Nous affirmons notre solidarité avec les jocistes du Brésil emprisonnés ainsi qu'avec tous les militants ouvriers et étudiants qui sont victimes de la répression.

Nous ne saurions qu'approuver cette prise de position contre une dictature que nous avons maintes fois dénoncée et qui se révèle comme l'une des plus odieuses qu'ait connues l'Amérique latine.

Nouvelles infirmières

Les élèves infirmières, infirmiers et sages-femmes de l'école qui forme à ces professions ont été assermentés dimanche à la Cathédrale. Une telle cérémonie est fort belle, Anne, mais ne crois-tu pas qu'il y aurait encore de meilleurs moyens d'attirer jeunes et moins jeunes vers ces professions ?

Balcons fleuris

Le concours de balcons fleuris, baptisé « Lausanne en fleurs » est parti d'une excellente initiative de l'Association des intérêts de Lausanne. Les prix du dernier concours seront dis-

COOPÉRATIVE DES COBAL
OUVRIERS DU BATIMENT
Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2 %
OBLIGATIONS 5 1/2 % 10 ans
Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

MAISON DU PEUPLE
Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15
Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques
Gérance: L. et R. Bavaud

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

DIABLERETS
L'APÉRITIF PARFAIT

POLITIQUE VAUDOISE
Le choix d'un préfet
Controverse entre la « Nouvelle Revue de Lausanne » (M. Michel Jaccard) et la « Gazette » au sujet de la nomination d'un préfet à Payerne.
Divergence ! L'un prétend que le préfet de Payerne ne peut être issu que des milieux radicaux, alors que la « Gazette » s'exprime de la façon suivante :
« Il est vrai qu'il entend par là cette majorité composée aussi bien de libéraux et d'agriculteurs que de radicaux, face aux socialistes — encore mal dégagés de leur rôle de contestataires — et aux populistes, bien sûr. »
Personne, par contre, ne se préoccupe de la formation et des qualités professionnelles des candidats.
Pourquoi ?
Dy.

CONFÉRENCE SWISSAIR À MONTREUX
Pour la première fois, la direction régionale de Swissair pour le Royaume-Uni et l'Irlande tiendra sa conférence annuelle en Suisse. Elle se réunira à Montreux les 28 et 29 octobre, pour examiner l'ensemble des problèmes relatifs à la vente et au trafic sur les lignes de notre compagnie nationale.
Les représentants de Swissair en Grande-Bretagne auront ainsi l'occasion de connaître personnellement la région du Léman et de visiter les facilités offertes pour le tourisme et les congrès internationaux.

Habituez-vous à repousser le faste et en toutes choses consultez l'utilité, et non l'éclat. Sénèque.

Prêts express
de Fr. 500.- à Fr. 10 000.-
● Pas de caution :
● Votre signature suffit
● Discretion totale
Banque Procrédit
2300 La Chaux-de-Fonds
av. L.-Robert 88
Tél : 039 / 31612
X Nous vous recevons discrètement en local privé.
Service express
Nom _____
Rue _____
Endroit _____

Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision suisse Scope - Couleurs Violences... Crimes... C.I.A. et Interpol contre la pègre des trafiquants d'armes ÉCHEC INTERNATIONAL Tab Hunter, Daniella Bianchi, Michael Renner, Liz Barret	Bel-Air Tél. 25 53 12 13.45, 16.00, 18.15, 20.30, 22.30 16 ans En première - 2e semaine Belmondo et Delon dans BORSALINO de Jacques Deray Mus. de C. Bolling Eastmancolor Toutes faveurs suspendues	Colisée Tél. 32 51 25 15.00, 17.00, 20.30 16 ans Première suisse romande Le dernier Ingmar Bergman UNE PASSION avec Max von Sydow, Bibi Andersson, Liv Ullman Eastmancolor - Un chef-d'œuvre	Metropole Tél. 23 42 22 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Samedi, nocturne à 23.00 Première suisse Parlé français - Couleurs Franco Nero, Bud Spencer GOTT MIT UNS A l'aube du 5e jour - Un film extrêmement dur - Le film principal commence tout de suite
Athénée Tél. 25 24 12 14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans En première - 2e semaine Belmondo et Delon dans BORSALINO de Jacques Deray Mus. de C. Bolling Eastmancolor Toutes faveurs suspendues	Bourg Tél. 22 86 22 Français: 14.30, 19.00, 21.00 16 ans Anglais: 17.00 Une joyeuse comédie pleine de gags ! James Garner, Debbie Reynolds, Maurice Ronet ADORABLEMENT VOTRE (HOW SWEET IT IS) Régie: J. Paris - Musique: P. Williams	Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.15, 20.30 16 ans 3e semaine 16 ans révolus - Première vision suisse TORA! TORA! TORA! Le film qui raconte ce qui s'est vraiment passé à Pearl Harbour	Palace Tél. 22 13 30 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans En première Le phénoménal, l'extravagant, le génial Michel Simon LA MAISON de Gérard Brach, avec Patricia d'Arbanville et Paul Préboist - Venez voir «La Maison», vous voudrez y rester ! Eastmancolor
Atlantic Tél. 22 11 44-45 14.30, 17.00, 20.30 16 ans DERNIER JOUR Scope - Couleurs Francis Blanche, Michel Serrault, Jean Poiret, Darry Cowl, Annie Cordy Les rois du rire reviennent dans CES MESSIEURS DE LA GACHETTE Un déchaînement d'hilarité	Capitole Tél. 22 51 32 14.15, 17.00, 20.30 16 ans révolus 3e semaine TORA! TORA! TORA! Le film qui raconte ce qui s'est vraiment passé à Pearl Harbour Panavision - Couleurs Deluxe	Georges V Tél. 23 43 31 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans Première suisse romande Richard Harris, extraordinaire, dans un film cruel, tendre et sauvage d'Elliot Silverstein UN HOMME NOMMÉ CHEVAL Le rite d'initiation le plus hallucinant jamais vu - Avec Corina Tsoepel Panavision - Technicolor - Parlé franç.	Romandie Tél. 23 47 64 14.15, 17.15, 20.30 16 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Première Deux géants de l'histoire s'affrontent! Richard Harris et Alec Guinness dans CROMWELL Le choc le plus spectaculaire du cinéma ! Faveurs suspendues Panavision - Technicolor - Parlé franç.
		Lido Tél. 23 21 44 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans 4e semaine - Première romande Un des films les plus importants de notre temps, dans la lignée de «Z» et de «L'Aveu» d'Ello Petri ENQUÊTE SUR UN CITOYEN au-dessus de tout soupçon Avec Gian-Marita Volonte et Fl. Bolkan Primé à Cannes 70 - Parlé français	Corso-Renens Tél. 34 00 35 20.30 16 ans UNE POIGNÉE DE PLOMB

En marge de la votation fédérale sur le suffrage féminin Les diverses sortes de scrutin aux Etats-Unis

L'un des arguments les plus fréquemment entendus, lors des discussions qui entourent le suffrage féminin, c'est de prétendre que son introduction se complique en Suisse en raison des nombreux scrutins référendaires prévus par nos constitutions fédérale et cantonales.

A l'étranger, le droit de suffrage se limiterait aux seules élections. Cela est vrai pour un grand nombre de pays. Il n'en demeure pas moins que, dans de nombreux Etats, les électeurs sont invités à voter sur d'autres sujets que les élections. Aux Etats-Unis par exemple, les droits du citoyen sont aussi larges qu'en Suisse sur le plan des Etats et des communes.

Le référendum et l'initiative ne sont pas inconnus aux Etats-Unis : c'est pourquoi d'innombrables scrutins sont organisés, mais nous nous bornerons à nous référer, dans cet article, aux votations sur le plan régional. Quarante-sept Etats sur cinquante connaissent le référendum constitutionnel. Dans les trois autres — Delaware, Caroline du Sud et Hampshire — les droits du citoyen sont toutefois étendus. Le principe du référendum est semblable à celui que nous connaissons. Les modalités, par contre, notamment le calcul du pourcentage, diffèrent. Au surplus, toutes les votations sont groupées une fois par an : un bulletin de vote de Los Angeles, par exemple, comporte quatre colonnes : une pour les élections

fédérales, une pour les élections au niveau de l'Etat (Californie), une pour les scrutins de l'Etat et la dernière pour les scrutins communaux ou de district (county).

Pour poursuivre et préciser notre exemple, nous citerons, parmi les objets soumis au vote, au plan de l'Etat, une augmentation des rentes de vieillesse et au plan local la construction d'un hôpital spécialisé dans les maladies osseuses, construction de neuf millions de dollars. Il convient également de ne pas oublier les «town meeting», analogues à nos assemblées de communes. En 1968, il y a eu, à Wakefield, cinq assemblées ordinaires et deux extraordinaires, qui ont abordé 106 objets allant des élections de la Commission scolaire à la discussion du budget.

On peut donc affirmer que le corps électoral américain est aussi « responsable », dans la pleine acceptation de ce terme, qu'en Suisse. Mais revenons en Europe. Plusieurs Etats appliquent les scrutins référendaires. En Allemagne fédérale, la Bavière a organisé en 1968 une votation sur le principe de l'école confessionnelle impliquant le corps électoral tout entier. En Bade-Wurtemberg, un scrutin est récemment intervenu, portant sur une éventuelle séparation du pays de Bade, qui serait devenu un «Land» à part entière de la République fédérale allemande. En Grande-Bretagne, électrices et électeurs du Pays de Galles

se sont prononcés sur la réglementation de vente des boissons alcooliques. Enfin, n'oublions pas que, sous la présidence du général de Gaulle, Français et Françaises ont été appelés plusieurs fois à voter au référendum.

En conclusion, une question se pose. Elle est proche de nous : les Vaudoises, les Neuchâteloises, les Genevoises et les Bâloises, électrices depuis plus de cinq ans, se sont-elles montrées plus désorientées que les électeurs face à la diversité des scrutins ? Nous ne le pensons pas. S. F.

D'une capitale à l'autre...

● **Santiago.** — Le général de division Carlos Prats Gonzalès a été nommé commandant en chef de l'armée chilienne.

● **Madrid.** — La revue catholique «Proyeccion» a été saisie par la police espagnole. Le numéro était consacré à la loi et à la liberté.

● **For-Lamy.** — Treize rebelles ont été tués au cours d'une opération effectuée par les troupes franco-chadiennes.

● **Washington.** — Deux manutentionnaires d'une compagnie d'aviation ont été arrêtés pour avoir pillé des colis qui contenaient des pierres lunaires pesant en tout 13 grammes.

● **Belgrade.** — Dans un zoo yougoslave, un enfant a été dévoré par des lions et une autre jeune fille grièvement blessée.

● **Londres.** — M. Heath, chef du Gouvernement britannique, a accepté l'invitation de M. Gromyko de se rendre en URSS.

● **Santiago du Chili.** — Soupçonné d'être le cerveau du complot contre le général Schneider en retraite, Robert Viaux a été arrêté.

ÉQUATEUR : LES RAVISSEURS EXIGENT

Les ravisseurs du général Sandoval, commandant des forces armées de l'Equateur, exigent contre sa remise en liberté la libération de plusieurs détenus politiques, déclare-t-on de source bien informée à Quito. On ne révèle pourtant pas le nombre et les noms des prisonniers qui seraient l'objet de cet échange.

LA FAMILLE ROYALE NÉERLANDAISE IMPOSÉE

La Chambre des députés néerlandaise a approuvé, un projet de loi gouvernemental aux termes duquel la famille royale sera assujettie à l'impôt sur le revenu et aux taxes mobilières comme tous les citoyens du pays.

Ce projet de loi doit, maintenant, être voté par le Sénat néerlandais pour avoir force de loi. La famille royale devra également payer les droits de succession, exception faite pour l'héritier du trône. Un amendement présenté par un député socialiste visant à supprimer cette dernière clause a été repoussée par la Chambre.

CORPS SPÉCIAL D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE

La conception générale d'un futur corps spécial d'aide en cas de catastrophe a été approuvée par le Conseil fédéral, mais la question de son rattachement éventuel à la Croix-Rouge suisse reste ouverte.

Cette troupe non armée, dont la création répond à une motion d'un conseiller national, devrait contribuer à la reconstruction dans les régions dévastées par la guerre ou prêter son aide lors de catastrophes naturelles survenues en Suisse ou à l'étranger.

Le dispositif à mettre en place prévoit la création d'un Central suisse pour les actions de secours à l'étranger, qui pourrait recourir aux services d'un contingent de volontaires (500 à 1000 spécialistes), le tout étant coiffé par un conseil de direction.

Le projet du Département politique, qui est à l'étude depuis 1967, pose toutefois plusieurs questions encore en suspens et au sujet desquelles le gouvernement a demandé un complément d'étude.

Parmi les problèmes qui restent à résoudre, le plus important concerne la délimitation des compétences entre la Confédération et la Croix-Rouge suisse à propos de l'organisation et de l'utilisation du contingent. A ce

sujet, le Conseil fédéral relève que l'idée de lier le central à la Croix-Rouge suisse a été dictée pour des raisons d'ordre moral et pratique. Mais le gouvernement précise que la décision définitive sur ce point n'interviendra qu'une fois que les détails d'un projet d'accord auront été mis au point.

Autre question encore à régler : l'institution d'un système de service militaire permettant de faire compter, dans une certaine mesure, comme service militaire des missions humanitaires à l'étranger. Le Département militaire a proposé à ce sujet un système d'équivalence : mais le problème de la constitutionnalité d'une telle solution reste ouvert.

Les études complémentaires qui seront faites devront aussi éclaircir la question de la protection de l'emploi professionnel des volontaires de l'aide humanitaire et celle de leurs allocations pour perte de gain. Se basant sur un avis de droit du professeur Walter Hug, de Zurich, le Conseil fédéral proposera au Parlement d'introduire une disposition adéquate dans le Code des obligations, actuellement en révision devant les Chambres fédérales.

Remue-ménage chez les Schwarzenbach

«Oui, c'est vrai, j'ai démissionné de la présidence de l'Action nationale», a déclaré le conseiller national James Schwarzenbach. Le «fantôme du 7 juin» a aussi confirmé qu'il avait l'intention de former un nouveau parti. Si l'on en croit ses propos, il ne s'en va pas pour des raisons de dissensions internes. Il devait ajouter à ce sujet : «Il ne saurait être question d'avoir outrepassé mes compétences en tant que président ni abusé de mes fonctions.»

La reprise de la publication du «Républicain» et la fondation d'un parti du même nom, absolument indépendant de l'Action nationale, visant à la «protection des caractères propres et de l'indépendance de la Suisse

sur une base politique plus large, sont actuellement à l'étude», devait-il encore dire. (!)

Plus près de chez nous, le Mouvement patriotique d'action et de défense, qui a son siège à Lausanne, s'est curieusement distancé de M. «Ruisseau noir». Ce groupement ne veut plus rien entendre du xénophobe zurichois et il rejette d'emblée la thèse d'un apparentement à l'Action nationale, quoique de nombreux membres de cette dernière siègent au sein du groupuscule nationaliste vaudois.

En voulant se parer d'une autre étiquette, ce mouvement patriotique espère peut-être arriver à grossir ses rangs. Mais le peuple vaudois n'est pas dupe !

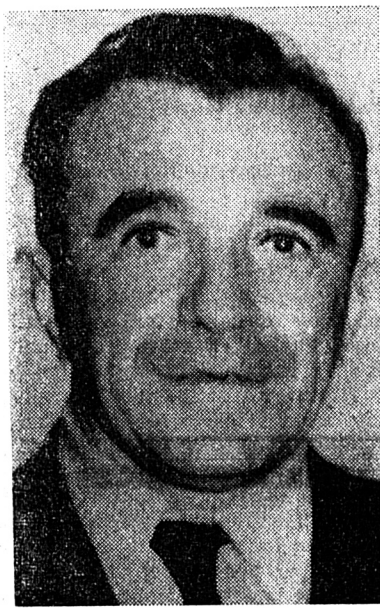
Ojukwu: La Suisse n'en veut pas

L'ancien général biafrais Ojukwu, chef de la sécession, ne peut bénéficier du droit d'asile en Suisse : un communiqué publié par le Département fédéral de justice et police a annoncé cette décision du Conseil fédéral, prise après un examen approfondi de ce cas.

Des sondages avaient été effectués auprès des autorités fédérales au sujet de l'octroi éventuel de l'asile en Suisse du général Ojukwu, actuellement en République de Côte-d'Ivoire, qui désire s'établir dans le canton de Vaud avec sa famille et

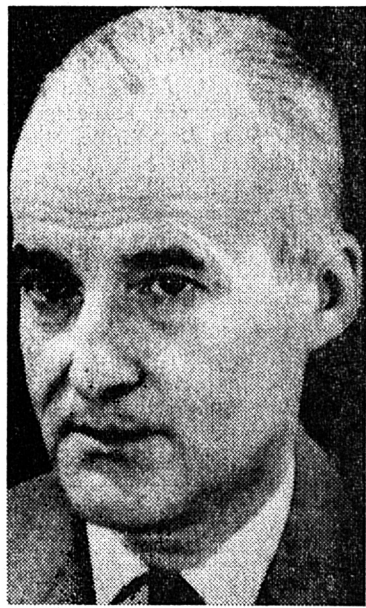
sa suite. Le communiqué précise qu'après la cessation des hostilités au Nigéria, le général rebelle a déjà trouvé refuge dans un autre pays, où il ne court aucun danger. Dès lors les éléments de l'octroi du droit d'asile ne sont pas réunis.

Le chef des sécessionnistes biafrais avait quitté son pays ravagé par la guerre trois jours avant la fin des hostilités et s'était rendu en Côte-d'Ivoire, qui avait reconnu la République du Biafra et lui avait offert l'asile politique.



LES PRIX NOBEL

L'Académie suédoise a décerné cette année les Prix Nobel de physique à MM. Louis Néel (France), en haut à gauche, et à Hannes Alfen (Suède), à droite, alors que l'Argentin Luis Leloir, ci-contre, a reçu celui de la chimie.



DANS MON CALEPIN

LXVI

S'il est nécessaire au bien-être de la collectivité et à l'épanouissement de tous les hommes que la participation soit instaurée dans les ateliers, dans les entreprises et dans les usines, il convient aussi de se rendre compte de ses exigences — pas seulement de ceux qui doivent l'accorder, mais aussi de ceux qui la réclament, et qui n'ont pas eu l'occasion de la vivre.

Pour les employés eux-mêmes, elle ne pourra pas consister qu'en revendications unilatérales. De même qu'elle aura été arrachée aux patrons afin de les contraindre à déplacer le centre de leurs intérêts en les socialisant, de même les travailleurs devront dépasser la seule satisfaction de leurs besoins tout à fait légitimes — salaires, avantages matériels, horaires, vacances — sortir également du cercle de leur classe et assumer des responsabilités envers la collectivité.

Nous retrouvons là l'unité sociologique et morale du genre humain. Ce serait aveuglement doctrinal que de croire à la malfaisance des seuls employeurs et en la sainteté générale des ouvriers. Tous sont hommes, avec leurs désirs, leurs faiblesses, leurs erreurs. Simplement, les premiers ont été privilégiés et veulent garder leur situation prédominante; les seconds ont droit à obtenir l'égalité de traitement, et les mêmes possibilités d'épanouir leur personnalité.

La lutte des classes ne consiste pas dans le renversement de l'un par l'autre, de sorte que la victorieuse se contente de remplacer la précédente et de recréer, à l'envers, les mêmes injustices sociales. Truisme ? L'histoire tendrait à montrer que, malheureusement, cette vérité banale de doctrine politique progressiste ne passe guère dans les faits... Bernard Gygi.

Le congrès de la FOMH à Lausanne

DANS UN CLIMAT SÉRIEUX

Le climat d'un congrès. Quand on n'a pas l'habitude de les fréquenter, on croit que tous se déroulent dans la même atmosphère. Quelle erreur ! La variation est presque aussi grande qu'entre la température moyenne du cap Nord et celle de la Riviera.

Un congrès de la FOMH, par exemple, on en sent, dès l'entrée du bâtiment où il se tient l'ambiance très particulière. C'est sérieux, positif, solide. Pas de slogans fleuris, pas de baratin.

Et je crois bien que les critiques acerbes des gauchistes, dont la FOMH se plaint dans son rapport d'activité 1969, viennent peut-être davantage de cette attitude antithétique à la leur que de la différence doctrinale.

Ce sérieux, cette solidité, ce réalisme, on a peine à les comprendre chez ces marxistes plus ou moins révolutionnaires, issus presque tous de familles de fils ou de filles à papa. Ce qu'on y aime, c'est jongler avec les idées, briller de tous les feux des facettes de l'esprit.

Et justement, cela apparaît dans chaque ligne des rapports de la FOMH, dans chaque phrase des allocutions. Ce dont on se méfie le plus dans la grande fédération ouvrière, ce sont des prestidigitateurs qui vous échafaudent des révolutions comme d'autres des châteaux de cartes ou de sable. Les membres de la FOMH ont eu trop de peine à acquérir une modeste augmentation de leur niveau de vie pour se lancer

dans des jeux où ils ne pourraient être que les perdants et où ceux qui les critiquent présentement se tireraient des flûtes sans rien y perdre, dès que tout n'irait plus comme sur des roulettes.

Bref, le congrès de la FOMH s'est ouvert hier solennellement au Palais de Beaulieu, dans une atmosphère calme, aux sons des «Noces de Figaro» de Mozart, des souhaits de bienvenue et des hommages rendus au disparu.

Rien, absolument rien de révolutionnaire là-dedans, et même en examinant la salle d'un œil à la Hercule Poirot, il eût été difficile d'y découvrir un slogan séditionnel.

Est-ce à dire qu'on avait tendance à s'y endormir ? Nullement. Ce n'était pas l'enthousiasme, ce n'était pas la passion de certaines réunions politiques, mais on était attentif, on faisait son travail. En un mot, on accomplissait ce que la quasi-majorité des syndiqués demandent de faire à leurs délégués.

Le sérieux du climat était même si sensible que le conseiller d'Etat vaudois Debéaz — invité d'honneur et qui est sans doute l'homme politique radical romand le plus habile à parler pour ne rien dire — en parut un peu imprégné et qu'il ébaucha une thèse fort intéressante sur le parallélisme de l'action syndicale et de l'action de l'Etat, toutes deux génératrices de bien-être, mais toutes deux en butte aux reproches des gens qui les accu-

sent de manquer de panache. (Espérons que M. Debéaz aura une fois le temps de développer un peu plus son thème. Il en vaut la peine) d'autant plus qu'il concluait au rôle essentiel du syndicat dans le développement économique du pays.)

Quant aux autres orateurs, ils restèrent tous dans la même ligne. Citons G. Diacon, vice-président de l'Union syndicale suisse, qui insista sur l'impérieuse nécessité de resserrer les liens entre les différentes fédérations syndicales; Ch. Genain, président du Cartel syndical vaudois, qui eut cette belle image pour qualifier la FOMH : «Triangle qui ouvre la voie vers le progrès social», et G. Barbey, président de la section de la FOMH lausannoise, parfaite organisatrice du congrès, qui salua ses hôtes en termes chaleureux.

En résumé, toute la journée d'hier fut consacrée à des occupations sérieuses par des gens qui se méfient manifestement d'un certain verbiage. Ce en quoi ils n'ont assurément pas tort à voir les résultats auxquels ils sont déjà parvenus par leurs méthodes bien rodées.

Au demeurant, il ne faudrait pas croire que le sérieux des délégués les empêche d'avoir des idées et de remettre sans cesse en question l'action syndicale. La multitude des propositions, questions et vœux des sections dont ils débattent demain prouvent qu'on est bien loin de se scléroser à la FOMH. B.